

Date de dépôt: 12 juillet 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier:

- a) P 1466-A Pétition : La population défend sa police
- b) P 1518-A Pétition pour un vrai poste de police à la Pallanterie

Rapport de M. Martin-Paul Broennimann

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a traité les pétitions en question lors de 12 séances s'étendant du 8 novembre 2004 au 2 mai 2005.

Elle s'est réunie d'abord sous la présidence de M. Olivier Vaucher et, dès le 22 novembre 2004, sous celle de M. Alain Etienne, les procès-verbaux étant tenus par M. Yves Picino.

Les pétitions visent le maintien de postes de police avec effectifs substantiels, présence et services de proximité dans les quartiers de la Vieille-Ville et de la Rive gauche campagne.

La commission a procédé à diverses auditions et demandes de documents. Compte tenu de l'unité de matière des deux pétitions, elle a décidé la rédaction d'un seul rapport.

Audition des pétitionnaires de la Pétition 1466: M. Louis Lévi, président de l'Association des habitants des zones piétonnes et des rues résidentielles de la Vieille-Ville, M. André Fisher, président de

l'Association de la Vieille-Ville et M. Jean Spielmann, représentant du président de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville

M. Levi remercie la commission pour son accueil. La pétition est née de l'inquiétude des habitants de la Vieille-Ville suite à l'annonce officielle de la fermeture du poste de police du Bourg-de-Four. Les pétitionnaires ne désirent pas entrer dans la problématique de l'organisation de la gendarmerie, mais les habitants sont très préoccupés par l'absence de la police dans une zone très fréquentée. La présence policière était rassurante et pouvait empêcher les débordements. Les habitants craignent que les problèmes de la gare de Cornavin n'arrivent en Vieille-Ville.

M. Levi a appris que les statistiques de la police n'ont pas changé, mais il constate qu'il y a plus de bruit, d'incivilité et de vandalisme depuis la fermeture du poste. Les réunions dans les parcs sont plus nombreuses et peuvent représenter un risque de trafic de drogue. La réponse offerte par la police aux inquiétudes des habitants est l'opération remparts. Il s'agit d'une patrouille pédestre de nuit dans le périmètre des Remparts. Toutes les associations de la Vieille-Ville s'accordent pour préférer une police de proximité visible. Les groupes d'interventions ponctuelles ne sont pas satisfaisants. L'opération Remparts s'est contentée à ses débuts de mettre des amendes. Depuis l'intervention des associations, les choses semblent s'améliorer. La présence des agents municipaux n'est pas efficace. Les deux gendarmes aident à maintenir la situation, mais ils ne remplissent pas la fonction d'une police de proximité.

M. Fisher ajoute que les commerçants de la Vieille-Ville ont les mêmes craintes que les habitants. Les tags ont repris. Les patrouilles pédestres de l'opération remparts commencent à avoir des effets. Une autre problématique soulevée par la fermeture du poste de police est la difficulté pour obtenir des autorisations de stationnement avant 9 h 30.

MM. Levi et Fisher ont une appréciation plus positive de la situation.

Un commissaire demande si la fermeture des rues à la circulation est une raison de la fermeture des magasins. La fermeture des rues est-elle à l'origine du changement de structure sociale? Les pétitionnaires désirent-ils qu'un frein soit mis à la fermeture à la circulation?

M. Levi est en faveur de la fermeture des rues à la circulation. Les fermetures des magasins sont plus dues au flou du régime de circulation dans la Vieille-Ville. La population, les ASM et la police ont beaucoup de difficulté à comprendre le système. Depuis dix ans les habitants du quartier ont pris conscience que l'idéal est une fermeture cohérente des rues qui autorise le passage des ayants droit.

Il est demandé si l'Association des intérêts de Champel a le même avis que les pétitionnaires présents. Les gendarmes de l'opération Remparts patrouillent-ils dans Champel?

M. Fisher explique que la patrouille reste à l'intérieur du périmètre des remparts. Les îlotiers patrouillent le jour dans le périmètre du poste du Bourg-de-Four.

Un commissaire revient sur le problème des autorisations de stationner délivrées par le poste de police. Les horaires d'ouverture sont un vrai problème pour les entreprises qui travaillent en Vieille-Ville. Il demande où sont fixés les ASM responsables de la Vieille-Ville.

M. Fisher répond que les ASM dépendent du poste de Jargonnant. Les autorisations peuvent être demandées à cet endroit.

Un commissaire se rappelle que la commission a travaillé une année auparavant sur le bruit dans la Vieille-Ville. Comment le problème a-t-il évolué?

M. Levi estime que la situation va de mal en pis.

Il est fait référence à des dealers. Les clients viennent-ils d'ailleurs pour se fournir en Vieille-Ville? Est-ce que ce sont les dealers qui viennent à la rencontre des clients?

M. Levi ne peut pas répondre à cette question. Des personnes viennent à Agrippa-d'Aubigné, car il est facile de se cacher et de fuir. Il ne semble pas que les consommateurs soient les jeunes du quartier.

La problématique est la même à la promenade du Pin. Les patrouilles motorisées ne sont pas la solution. Les ASM refusent d'intervenir contre des rassemblements, car ils n'ont pas la formation et les compétences. Ils n'ont pas d'effet modérateur. Les habitants ont souvent plus de succès.

Un commissaire souligne que des tensions sont en train de se créer. Les gens qui souffrent du bruit risquent de commencer à lancer des objets depuis les fenêtres. Certains personnes commencent déjà à entasser toutes sortes d'objets sur leurs fenêtres.

Il est demandé s'il y avait avant la fermeture du poste de police des patrouilles régulières en voiture.

M. Levi répond que les patrouilles en voitures sont très irrégulières avant et après la fermeture du poste. Les patrouilles en voiture n'ont rien à voir avec l'opération Remparts.

A la demande de savoir s'il y avait des patrouilles de style Remparts avant la fermeture du poste, M. Levi répond par la négative.

Un commissaire constate que la présence policière était moins forte avant la fermeture du poste, mais M. Levi ne partage pas cette analyse, car avant la fermeture, il était possible d'appeler rapidement les agents stationnés dans le poste.

A la demande de savoir si la pétition a été lancée avant l'opération Remparts et si celle-ci aurait fait changer le contenu de la pétition, M. Levi répond que la pétition a été lancée avant remparts. Jusqu'il y a peu sa rédaction aurait été la même. L'opération Remparts s'est beaucoup améliorée suite à la coopération de la police avec les associations de la Vieille-Ville.

M. Spielmann insiste sur le fait que l'opération Remparts ne peut pas remplacer un poste.

M. Levi ajoute que la patrouille n'est efficace que si elle est là au bon moment. Auparavant, il était possible d'appeler les agents depuis le poste.

A la demande de savoir si l'opération Remparts est une réponse à la deuxième invite, M. Levi pense qu'il est trop tôt pour le dire.

M. Levi rappelle que le poste est une antenne administrative ouverte 6 heures par jour avec une dizaine de personnes à l'intérieur.

M. Spielmann souligne que la fermeture du poste est à l'origine d'un changement du rôle des gendarmes. Ceux-ci s'occupaient d'un quartier et avaient un rôle de proximité. Aujourd'hui les gendarmes se déplacent en tenue de combat pour faire de la répression. Les effectifs sont les mêmes qu'en 1988. Il y a de moins en moins d'îlotiers et de plus en plus d'interventions d'urgence. L'opération Remparts ne résout pas le problème de fond.

A la demande de savoir si la prison est toujours en fonction au poste, M. Spielmann répond que le poste du Bourg-de-Four est le seul qui permet les arrêts militaires. Un déplacement est prévu. Le poste s'occupe également des personnes qui se rendent au Palais de justice. Le violon du poste de police existe toujours, mais il sera fermé prochainement.

Audition de MM. Châtelain et Battardon, îlotiers au poste de gendarmerie du Bourg-de-Four

M. Battardon prend la parole et rappelle que le poste de police du Bourg-de-Four s'est fermé et que les agents qui y travaillaient ont été déplacés au poste de Cornavin. Il explique que pour pallier à cette situation, les autres postes doivent fournir à tour de rôle deux agents pour l'enceinte de la Vieille-Ville (opération Rempart), la nuit.

Un commissaire remarque que le poste du Bourg-de-Four fournit actuellement un service minimal. Il se demande ce que cela signifie.

M. Battardon répond que ce poste est ouvert à certaines heures. Il mentionne que si des interventions doivent se dérouler, les patrouilles sont sollicitées. Il précise que ce poste fonctionne comme ceux de Versoix et de La Pallanterie.

Il est demandé quelles sont les heures d'ouverture et combien de gendarmes se trouvent dans le poste du Bourg-de-Four. M. Chatelain répond que les heures d'ouverture sont de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h 30. Il ajoute qu'entre ces heures les agents travaillent sur le terrain. Il remarque encore que les effectifs se montent à six gendarmes, un flotier, une secrétaire et un maréchal.

M. Châtelain acquiesce qu'au préalable ce poste comptait 36 agents et explique que le secteur couvrirait également Champel et qu'il fallait surtout que les gendarmes s'occupent des cas sanitaires de la prison, une situation qui provoquait fréquemment des débordements. Il ajoute que le secteur actuel est restreint à la Vieille-Ville.

A la demande de savoir si la population est satisfaite, M. Châtelain répond qu'il faut plus de recul pour répondre à cette question. Il a toutefois l'impression que les agents sont plus souvent sur le terrain qu'au préalable.

M. Battardon ajoute qu'aucun poste de police du canton ne peut détacher constamment deux agents sur le terrain la nuit.

A la question de savoir que fait la police, M. Battardon mentionne que la police répond aux sollicitations de la population.

M. Châtelain ajoute que depuis le 1^{er} avril, les agents ont réalisé en Vieille-Ville 147 contraventions et plus de 6000 amendes d'ordre. Il ajoute que 71 établissements ont également été visités. Il remarque que la question relève finalement de la fermeture de la Vieille-Ville. Il mentionne encore que la priorité des agents demeure le bruit, tant des fêtards que de la musique, ainsi que l'accessibilité des rues pour les pompiers. Il précise cibler les endroits à surveiller en fonction des revendications des habitants, raison pour laquelle il doit conserver une relations étroite avec ces derniers.

Un commissaire remarque que les agents qui travaillaient préalablement au poste du Bourg-de-Four n'étaient donc pas intégralement disponibles pour la Vieille-Ville. Il ajoute qu'avec l'opération Remparts, les habitants de la Vieille-Ville disposent en définitive d'une situation privilégiée par rapport aux autres quartiers qui ont tout autant d'établissements publics.

M. Châtelain confirme que l'opération Remparts est entrée en fonction le même jour de la fermeture du poste.

M. Battardon précise que la situation est la même qu'à Onex. Il remarque que les agents de ce dernier poste doivent également intervenir si une réquisition est nécessaire à Soral.

Un commissaire se demande pourquoi une telle décision politique a été prise. Il remarque qu'au préalable la population pouvait s'adresser au poste du Bourg-de-Four, ce qui n'est plus possible à présent. Il rappelle encore que les deux îlotiers du poste du quartier de la Servette couvrent 70 000 habitants et 290 établissements publics. Il ne comprend pas en l'occurrence comment cela est possible. Il se demande en définitive quel est le cahier des charges de ces agents.

M. Battardon répond que ces agents font le plus souvent des réquisitions suite aux plaintes de la population concernant les parcages et le bruit.

A la demande de savoir quelles sont les missions et le travail de ces agents, M. Châtelain explique que la police de proximité est faite par l'ensemble de la police et que les îlotiers sont chargés des contacts avec la population. Il répète que les missions des agents de l'opération Remparts sont le bruit, le stationnement ainsi que le maintien des accès pour les pompiers et la fermeture des commerces. Il précise que ces agents veillent également à ce que de l'alcool ne soit pas consommé à l'extérieur. Il ajoute qu'ils sont en outre présents le plus souvent possible au 21, Grand Rue, à 2 h du matin, car ce lieu est « stratégique ».

M. Battardon confirme que le relais doit être assuré par les postes de Carouge et de Rive.

A la question de savoir si ces postes ne sont pas saturés puisque ce sont les plus importants du canton, M. Battardon répond qu'il y a d'autres postes aussi importants et que ces deux postes ne couvrent qu'une partie du canton. Il ajoute que l'important demeure l'intervention des gendarmes.

M. Battardon explique qu'il y a des différences entre la semaine et le week-end et qu'il existe forcément des priorités, notamment les agressions.

Un commissaire mentionne que la question de fond revient à se demander si la police possède les moyens suffisants pour travailler et ajoute qu'il est évident que l'élargissement des secteurs engendre des incidences. Il n'est pas question de juger ici le travail de la police.

M. Battardon rappelle alors que le poste de Blandonnex, qui est ouvert 24 heures sur 24, intervient à Versoix la nuit. Il ajoute que la police fait ce qu'elle peut avec ses effectifs, lesquels diminuent de plus en plus.

A la demande de savoir si les conditions de travail sont suffisamment attractives, M. Battardon répond que l'attractivité est inexistante en raison de l'image du gendarme qui est très négative. Il ajoute que les horaires sont quant à eux satisfaisants.

Concernant les heures supplémentaires, M. Battardon répond qu'il y en a beaucoup, à cause notamment des grands événements qui obligent l'ensemble de la gendarmerie à demeurer à son poste.

Un commissaire remarque que la pétition fait mention d'un déplacement du trafic de drogue en Vieille-Ville. Il demande ce qu'il en est.

M. Châtelain répond que ce n'est pas le cas.

A la question de savoir combien d'agents, sur les 36 qui étaient en poste préalablement à ces modifications, étaient attribués à la Vieille-Ville, M. Châtelain répond : aucun. Il répète que la Vieille-Ville entraine dans le cadre des missions générales du poste du Bourg-de-Four mais qu'il était rare que des interventions puissent se faire à cause des services sanitaires pour la prison.

Il est remarqué que la question est de savoir s'il y a eu une dégradation du service de la police en Vieille-Ville.

M. Chatelain répond qu'il a été possible de maintenir la situation et qu'il y a même à présent deux agents constamment en Vieille-Ville durant les nuits. Il ajoute que l'un des buts est le maintien des contacts avec la population.

Une commissaire pense que le problème relève de la disparition de la police de proximité. Elle ajoute que les gens souhaitent avoir des agents à proximité. Elle pense que le fait d'avoir un poste de police ouvert garantit cette présence, et signale qu'il y a tout de même de moins en moins d'îlotiers.

M. Châtelain répond qu'il existe deux types d'îlotiers et que seul une sorte est en diminution.

Un commissaire remarque qu'il est important d'avoir des agents qui connaissent la population. Cela est nettement préférable à une police d'intervention qui arrive en tenue de commando. Il ajoute que cette situation crée finalement une américanisation et une augmentation de la violence. Il termine en déclarant que c'est un choix politique.

M. Battardon acquiesce mais remarque qu'il est par ailleurs inutile de payer des gens pour rester à l'intérieur.

M. Châtelain mentionne également que le dialogue avec la population est fondamental.

Un commissaire pense que le mécontentement de la population naît lorsque la police de proximité est en diminution ou ne fonctionne plus. Il remarque qu'il est également clair qu'il y a des problèmes si le nombre de gendarmes demeure le même et si les réquisitions se multiplient. Il se demande donc si certaines tâches ne pourraient pas être faites par la police judiciaire.

M. Battardon répond que ce n'est guère possible.

M. Châtelain explique une fois de plus que le convoyage de prisonniers à l'hôpital prend toujours beaucoup de temps.

M. Battardon ajoute que les procédures se multiplient et se complexifient de plus en plus, comme le démontre la nouvelle loi sur le 0,5‰. Il mentionne que ces procédures demandent toujours plus de temps qu'il n'est pas possible d'investir dans d'autres tâches.

M. Battardon ajoute qu'il y a de plus en plus de réquisitions mais que de nombreux cas se résolvent sans plainte, raison de l'importance du travail de l'ilotier.

Audition de M^{me} Frutiger, déléguée à l'observatoire de la sécurité, et de M. Rossi, chef de police-secours de la Ville de Lausanne

M^{me} Frutiger annonce qu'elle représente la Ville de Lausanne et vient présenter un exemple de ce qui se fait dans sa commune. Elle ne désire pas donner de leçons à la Ville de Genève. La situation présentée est celle qui existe actuellement, mais la réforme Police 2000 en cours la fera vraisemblablement changer. L'observatoire de la sécurité a été créé par la police municipale de Lausanne. Il a pour rôle de récolter des informations sur la criminalité et de stimuler les contacts de la police avec la société civile et les associations de quartiers. La municipalité de Lausanne a accepté la création de cet organe à condition que les informations récoltées servent également, dans une logique transversale, aux écoles, aux Services industriels... Le travail de l'observatoire consiste à rassembler des statistiques sur la criminalité, à les uniformiser et à les rendre utilisables. Le but de l'observatoire est de créer une vision générale de l'insécurité et de la criminalité. Pour ce faire, il a organisé un sondage sur le sentiment d'insécurité dans la population. Il résulte de ce sondage que le sentiment d'insécurité est en augmentation. Les femmes et les personnes âgées sont traditionnellement plus touchées. L'insécurité concerne aujourd'hui également les écoliers et les jeunes qui commencent à sortir le soir. Le sondage fait ressortir que la population est satisfaite de sa qualité de vie, mais que la criminalité fait partie des premières problématiques soulevées.

M^{me} Frutiger explique que l'insécurité et le vandalisme, problèmes soulevés par la pétition 1466, se retrouvent au centre-ville de Lausanne. La gare et la place Saint-Laurent sont des lieux où des personnes très diverses cohabitent. Des problèmes apparaissent également dans les cours d'écoles. Le coût d'entretien des bâtiments publics a doublé en dix ans. Il n'y a pas de solution miracle contre le vandalisme, si ce n'est une remise en état rapide des lieux. La surveillance préventive est rendue difficile par les limites du contrôle social et humain. Il y a de moins en moins de concierges et de personnel qui surveillent les bâtiments. Dans cette optique, les postes de quartier de la police lausannoise ont un rôle particulier.

M^{me} Frutiger reconnaît qu'il y a un paradoxe dans le fait que les personnes qui ont le plus peur sont celles qui risquent le moins. Les lieux de passage, sales ou sombres font peur. Dans les bus, le sentiment d'insécurité vient de l'enfermement dans un lieu confiné avec des personnes inconnues.

Un commissaire remercie M^{me} Frutiger pour le rapport qu'elle a fait parvenir à la commission. Il a lu au point 3, concernant le sentiment d'insécurité après 22 h, que 20% de la population a peur et 10% n'ose pas sortir. Ces chiffres sont étonnants. Ces informations seront-elles mises en réseaux ? Sera-t-il possible d'y avoir accès ?

M^{me} Frutiger sait que le questionnaire utilisé pour le sondage a été transmis au canton de Genève. La police désire mettre en place une démarche semblable. La question du sentiment d'insécurité après 22 h va apparaître. En ce qui concerne les informations sur Lausanne, elles seront présentées dans un rapport au Conseil communal. Après son approbation, il sera publié sur internet. La peur après 22 h est un sentiment en augmentation. Les personnes très insécurisées sont en augmentation de 4%, alors que les personnes qui n'ont jamais peur sont en diminution de 4%.

M^{me} Frutiger tient à préciser que les personnes qui n'osent pas sortir après 22 h sont majoritairement des personnes âgées qui ont aussi peur de leur manque de capacité. Elles ne sortent pas par peur de tomber. L'ouverture de night clubs et de pubs ainsi que la prolongation de la vie nocturne sont également à l'origine du sentiment d'insécurité.

Un commissaire a lu dans la conclusion de l'étude que l'installation de caméras vidéo est jugée négativement, car elle pourrait donner une impression d'insécurité. Une plus grande présence policière ne peut-elle pas avoir le même effet ?

M^{me} Frutiger répond que les personnes sondées demandent majoritairement une plus grande présence humaine et des passages plus réguliers de la police. La présence humaine donne un sentiment de sécurité

qui n'existe pas avec les caméras. Les associations de quartiers refusent l'installation de caméras, avec une exception pour le centre-ville. L'installation de caméras a déjà fait l'objet d'un débat politique et la majorité s'est montrée très prudente.

M^{me} Frutiger explique que ces personnes qui ont peur après 22 h et qui n'osent plus sortir de chez elles demandent plus de convivialité et des modifications des lois cantonales et fédérales.

Il est évoqué le problème des dealers. La police lausannoise a-t-elle tenté de les déplacer? Quels sont les résultats? Quelles sont les relations entre les polices cantonales et municipales?

M. Rossi explique qu'il y a dix ans les dealers étaient au bord du lac, ce qui créait des problèmes d'insécurité. Ils se sont ensuite déplacés dans un établissement public de la place du tunnel. Ils sont aujourd'hui sur la place Saint-Laurent. Cette place est dans une zone piétonne très fréquentée de l'hypercentre, ce qui crée un sentiment d'insécurité. La police ne dispose pas de base légale pour déplacer les dealers. Des actions répressives ont été entreprises, mais la place est un lieu de rencontre et le trafic se fait dans les alentours. La présence des dealers est un problème pour les commerces et la police intervient préventivement chaque jour.

M. Rossi indique que les relations opérationnelles avec la police cantonale sont bonnes depuis de nombreuses années. Des collaborations existent pour le travail quotidien. La situation pourrait changer avec la réforme Police 2000.

M. Rossi explique que les équivalents lausannois des ASM ne sont pas armés. Ils ne s'occupent que du stationnement.

Il souligne que la police lausannoise a les mêmes compétences que la sûreté vaudoise. Les policiers municipaux ont la même formation et les mêmes compétences que ceux du canton. Ces agents de police ne s'occupent pas du stationnement, mais de la sécurité publique.

M. Rossi débute sa présentation des postes de police de quartier. Il y a 416 policiers à Lausanne, sans compter les agents responsables du stationnement. Ils sont majoritairement stationnés au centre-ville, sauf les personnes détachées dans les neuf postes de quartier. Les postes de quartier n'interviennent pas sur appel. Leur mission était composée en grande partie de tâches administratives. Une structure administrative a été créée pour décharger les agents des postes de quartier. Les agents de quartier sont généralement deux et assurent une présence dans et autour du poste de police. Un de ces postes de quartier est situé près de la gare pour contrôler le domaine public dans ce périmètre. La police cantonale contrôle l'intérieur de

la gare et des trains. Un poste d'appui a également été installé au Flon, car ce quartier connaît un grand développement de jour comme de nuit. Ce poste est occupé par 14 policiers et est ouvert jusqu'à minuit en fin de semaine. Les autres postes de quartier sont ouverts aux horaires de bureau. Ils n'interviennent pas lors des appels au 117, à moins que le problème soit à proximité immédiate du poste. La mission des postes de quartier est essentiellement préventive. Les agents doivent circuler à pied et avoir des contacts avec la population. La fréquentation y est forte. Ils permettent d'obtenir des renseignements sur la vie du quartier.

M. Rossi ajoute que la police dispose depuis trois mois d'un poste de police mobile qui permet de répondre à des problèmes ponctuels lorsque le besoin s'en fait ressentir.

M^{me} Frutiger explique que l'IREC est un partenaire. Le comité de direction est composé de représentants des directions de la sécurité publique, de l'enfance, jeunesse et éducation et de la sécurité sociale et environnement, d'un expert scientifique de l'Institut de police scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne, du professeur André Kuhn et du commandant de la police de Lausanne, Gérald Hagenlocher. Il se réunit cinq à six fois par an. Le comité analyse les problèmes existants et propose des solutions comme, par exemple, le «Mémento à l'usage des parents». L'observatoire collabore avec des représentants des associations de quartier, avec les taxis, l'hôpital, les commerçants, les transports publics... Si un problème majeur apparaît, un groupe de travail peut être créé.

Il est demandé quelle est l'évaluation qui est faite du dispositif d'observation de la sécurité. Des améliorations sont-elles constatées?

M. Rossi répond que des évaluations mensuelles sont faites selon les types de délits. Des analyses sont faites pour adapter les moyens engagés aux problèmes rencontrés. Les priorités d'engagement sont définies en fonction des statistiques des délits. Les informations obtenues débouchent sur des opérations spéciales de prévention, d'information ou de répression.

M^{me} Frutiger signale que la ville de Lausanne connaît 11 000 à 12 000 délits par an. Certains types de délits sont en augmentation. La délinquance juvénile reste stable.

M. Rossi ajoute que les mesures de contrainte sont également appliquées à Lausanne. Il est aujourd'hui possible d'interdire l'accès de l'ensemble ou d'une partie de la commune à des requérants d'asile. Peu de cas de récidive sont constatés. Des agents spéciaux qui connaissent chaque dealer concerné s'occupent de l'application des mesures de contrainte.

M. Rossi sait que les mesures de contrainte peuvent être appliquées dans tout le canton de Vaud. Il ne sait cependant pas si la base légale est cantonale ou fédérale.

Il pense personnellement que pour une population de 125 000 habitants, le nombre de 416 policiers, dont 41 dans les postes de quartiers, n'est pas suffisant pour bien faire. Le manque d'effectif n'est cependant pas grave et ne pose pas de problèmes majeurs.

M. Rossi précise que le poste mobile existe depuis trois mois. Il a été présenté au public lors du Comptoir suisse. Le poste a pour but d'être installé dans les quartiers qui ne disposent pas de poste de police, en fonction des demandes de la population. Le poste mobile permettra une présence plus soutenue en 2005 lors des grandes manifestations. La présence dans les quartiers dépendra de phénomènes d'insécurité objectifs. Le but étant d'offrir une présence préventive pour des problèmes constatés.

Un commissaire aimerait savoir si les agents affectés aux postes de quartier sont toujours les mêmes ou s'il y a des rotations. Les policiers montrent-ils de l'intérêt pour les postes de quartier? La police cantonale dispose-t-elle de postes dans les quartiers?

M. Rossi explique que la règle voudrait que les policiers soient toujours les mêmes de manière à ce qu'ils connaissent bien le quartier. Cet objectif n'est pas toujours réalisé. De nombreux agents restent dans les quartiers pendant des années. L'intérêt des policiers pour les postes de quartier est en augmentation depuis l'ouverture de la structure administrative. Le travail y était auparavant perçu comme rébarbatif. La police cantonale dispose d'un poste à la gare et d'un poste à la cité. Le cahier des charges n'est pas le même. La police cantonale n'intervient pas sur le domaine public et ne fait pas de prévention. Lorsque la population lausannoise compose le 117, ce sont les policiers municipaux qui interviennent.

M. Rossi explique que les ASM représentent 50 à 60 personnes en supplément des 416 policiers.

M^{me} Frutiger rappelle que le canton est invité aux séances du forum. Les relations avec le canton sont bonnes si ce n'est quelques tensions provoquées par la réforme Police 2000.

Audition de M^{me} Micheline Spoerri, présidente du Département de justice, police et sécurité, de M. Bernard Duport, secrétaire adjoint au secrétariat général du DJPS, et de M. Raphaël Rebord, chef d'état-major

M^{me} Spoerri désire débiter sa présentation par un aperçu général. Il est difficile de présenter rapidement la stratégie de la police de sécurité. Les pétitions soulèvent toutes des phénomènes de société comme la consommation de drogue, d'alcool, les nuisances sonores et la délinquance, qui peut avoir des conséquences graves. La Ville de Genève est attractive de par sa réputation de ville internationale et de par sa localisation à proximité d'une frontière. Cette spécificité doit être prise en compte.

Il est difficile de faire apparaître une stratégie générale de la sécurité, car les problèmes de sécurité doivent impérativement être traités sous différents angles. Si un ensemble de volets n'est pas mis en place simultanément, les effets ne sont pas satisfaisants. La consommation de drogue est très répandue à Genève et la ville fait vraisemblablement partie des plus touchées par le phénomène. La consommation d'alcool pose également problème, car elle mène à des débordements. L'interdiction de la vente d'alcool après 22 h votée par le peuple est de ce point de vue positive. Les 100 épiceries qui vendent de l'alcool pendant la nuit représentent une pierre à l'insécurité. Les parcs et les périmètres scolaires sont également des facteurs d'insécurité, car les responsabilités sur ces lieux ne sont pas claires.

M^{me} Spoerri ajoute qu'un protocole est en préparation pour que les mesures du département pour faire respecter l'interdiction de vente d'alcool soient dissuasives. En ce qui concerne la drogue, au moment de la création de la task force, il existait deux possibilités: la dispersion ou la concentration. La concentration n'était pas souhaitable, car elle a échoué dans toutes les villes qui l'ont pratiquée. La dispersion a donc été choisie en connaissance des effets secondaires. Pour maîtriser ces effets secondaires, la task force drogue réunit les efforts des acteurs concernés, concentre les informations et les diffuse. Les collaborations entre les postes de police et entre les brigades ont été renforcées. La collaboration des acteurs dans les quartiers est importante. L'arsenal réglementaire de lutte contre la drogue est suffisant, mais une collaboration fusionnelle entre les acteurs est nécessaire pour arriver à des résultats. Des points de convergence doivent être fixés. Une convention de coopération dans la zone de la gare a été signée le 22 décembre 2004. Elle est un aboutissement, car elle officialise la coopération de nombreux acteurs comme la police, les CFF, les commerçants et la Ville. D'autres conventions seront élaborées dans d'autres quartiers.

M^{me} Spoerri signale que la fermeture de quelques établissements publics où avait lieu le trafic de drogue a fait grand bruit, mais elle est déterminée à démanteler le réseau des petits dealers.

Un travail est en cours pour définir la forme que doit prendre la police de sécurité. Une séance de travail d'une journée a permis de réunir tous les

acteurs et un sondage a été réalisé pour définir le profil de la police de sécurité. Un rapport de synthèse sera publié prochainement.

Dans les milieux scolaires également, des conventions ont été signées entre de nombreux acteurs. Un protocole sera prochainement présenté en collaboration avec M. Beer. Le principe de base est de personnaliser le travail des départements. Les représentants des départements doivent savoir nominalement avec qui ils doivent travailler dans les autres départements. Des tandems seront créés pour travailler sur des phénomènes spécifiques.

Un commissaire précise la problématique: les postes de police fermés sont plus nombreux que les lieux publics fermés pour cause de commerce de drogue. Le manque de visibilité de la police pose des problèmes d'insécurité. La population réclame plus de présence policière. La Ville de Lausanne dispose de 417 policiers de proximité pour 120 000 habitants alors que les auditions montrent qu'il n'y a que deux îlotiers pour 70 000 habitants à la Servette. Le poste de police ouvert à la gare est moins visible que celui qui a été fermé dans la galerie marchande.

Il estime que dans la nouvelle organisation de la police, la police de proximité n'est pas suffisante. Il est incompréhensible que les ASM n'aient pas les compétences pour intervenir sur des problèmes de sécurité. En Vieille-Ville, l'opération de police de proximité Remparts sert principalement à dresser des contraventions. A Lausanne, la police de proximité ne s'occupe pas de trafic. Pourquoi cela est-il différent à Genève?

M^{me} Spoerri précise que les ASM dépendent des communes. Ils disposent de compétences pour intervenir sur des problèmes de tranquillité et de salubrité publique. Il est regrettable que la Ville de Genève mette trop l'accent sur les contraventions et que le travail de sécurité soit minimal. Cela est d'autant plus regrettable que les ASM sont épaulés par des agents municipaux qui, eux, ne s'occupent que de contraventions. M^{me} Spoerri tente de convaincre la Ville de donner plus de travail de sécurité à ses ASM.

M^{me} Spoerri insiste sur le fait que l'organisation générale de la police genevoise ne permet pas de faire des comparaisons avec Lausanne. Les problèmes que rencontre la ville de Lausanne sont moins complexes. La criminalité étrangère complique beaucoup le travail de la police genevoise. L'organisation de la police est en transition dans le but de répondre aux demandes de la population que sont une présence et une rapidité d'intervention. De plus nombreux postes de police ne font pas partie de ces demandes.

M^{me} Spoerri reconnaît que les postes de police sont actuellement responsables de secteurs surdimensionnés. Ils vont faire l'objet d'une

réorganisation. La conseillère d'Etat n'a pas eu d'écho d'une augmentation de l'insécurité en Vieille-Ville depuis la fermeture du Bourg-de-Four. Conformément à la nouvelle loi, un deuxième poste de police sera ouvert 24 heures sur 24 dans le canton.

M^{me} Spoerri trouve la remarque concernant la visibilité du PolShop de Cornavin peu justifiée, car ce poste était un bon lieu de prévention, mais ne permettait pas des interventions de type policier. La situation actuelle n'est pas satisfaisante mais est en évolution.

Il est posé la question de savoir comment la nouvelle loi sur la vente d'alcool après 22 h dans les épiceries sera appliquée. Quel est le suivi qui est fait des appels au 117 de personnes en difficulté? Quelles sont les suites données à l'activité policière dans les systèmes judiciaire et carcéral? Quels sont les délais prévus pour la réorganisation de la police?

M^{me} Spoerri répond à la question concernant les délais de la réorganisation. Le rapport concernant les attentes de la population en terme de police de sécurité sera rendu public dans deux à trois mois. C'est à ce moment que les réponses demandées par la population pourront être mises en œuvre.

En ce qui concerne le suivi des actions de la police, de nombreuses associations sont entendues régulièrement. A la rue Voltaire, les associations et le collègue ont été entendus et avaient parfois des demandes irréalistes.

Le travail des îlotiers n'est pas de mettre des contraventions. Ils doivent être les connaisseurs du contexte. Ils font la liaison entre la police et la population. Ils établissent des rapports circonstanciés sur les problèmes qu'ils rencontrent, notamment sur les établissements publics. Ces rapports vont aussi bien à la police qu'au service des autorisations et patentes, dans le cas des établissements publics.

Les questions concernant l'application de la nouvelle loi sur la vente d'alcool après 22 h doivent être posées au chef de la police, M. Rechsteiner. Des actions de dissuasion seront mises en place.

Il est relevé le fait que de nombreuses personnes appellent la police et ne voient personne venir.

M. Rebord rappelle que la centrale téléphonique de la police reçoit 72 000 réquisitions par an. Tous les appels sont suivis d'action. L'insatisfaction de certaines personnes vient du fait que les appels sont priorisés avec notamment les bagarres en premier. Le bruit ne fait pas partie des priorités et il y a parfois un délai d'attente de trois heures. Les citoyens ne sont pas toujours présents pour voir les suites données par la police.

Un commissaire demande comment la coordination est faite entre les différents acteurs dans la lutte contre l'insécurité.

M^{me} Spoerri indique qu'elle a créé une cellule de sécurité dans les établissements scolaires, il y a deux ans et demi. Cette cellule a été créée pour recevoir les doléances des écoles, que ce soit les écoles primaires, les cycles, les collèges ou les écoles de commerce. Cependant, marier le travail du DIAE et du DJPS n'est pas chose facile. Cela demande un travail de réflexion sur ce qui est acceptable et efficace. Dans ce cadre, six actions, qui seront présentées prochainement, ont été définies avec le DIP. Une démarche a notamment été engagée dans les écoles pour définir les périmètres scolaires de manière à savoir qui sont les acteurs pertinents et comment ils agissent. Les problèmes changent rapidement et demandent des actions à long terme pour les résoudre.

Il est rappelé que les représentants de la police lausannoise ont fait référence, lors de leur audition, à des mesures d'exclusion de toute la surface de la ville de Lausanne en plus des mesures de contraintes limitées. Quels sont les éléments qui empêchent une exclusion totale de la ville de Genève?

M^{me} Spoerri précise que c'est le droit fédéral qui interdit d'étendre les zones d'exclusion dans le canton de Genève.

M. Rebord explique que les exclusions sont limitées à des zones, car il serait excessif d'interdire une trop grande partie du territoire genevois aux personnes assignées au canton de Genève. Le Tribunal fédéral a jugé qu'une telle interdiction serait disproportionnée. Il est possible d'interdire l'entière du canton de Genève à des personnes qui ne sont pas assignées à Genève, cependant ces cas sont très rares.

M^{me} Spoerri revient sur la définition des périmètres scolaires. Les collèges peuvent actuellement interdire l'entrée dans leur zone à des personnes.

Il est constaté que lors d'un problème, la population a des attentes très différentes de la part de la police. Les médecins ont pu constater que plus il y a de services de garde, plus il y a de personnes insatisfaites, car le service est trop lent. Existe-t-il une politique d'information au public tenant compte du fait que les citoyens sont des consommateurs de la police? Sont-ils informés sur les délais existants? Des alternatives comme les ASM sont-elles proposées?

M. Rebord répond que les personnes qui appellent sont informées du délai d'attente. Tous les appels reçoivent une réponse personnalisée. Il n'y a pas de répondeur, car il est impossible de savoir si l'urgence est réelle ou pas. Dans le domaine des prestations de sécurité, la police ne peut pas renvoyer les

appels à d'autres services. Elle le fait pour des prestations non sécuritaires comme les détresses psychologiques.

M^{me} Spoerri précise qu'il n'y a pas de traitement informatique des appels. L'introduction de ce système pourrait représenter une amélioration. Elle ajoute que pour certains événements il y a de nombreux appels différents. Les personnes qui répondent aux appels doivent faire le lien.

Il est rappelé des demandes d'informations sur la police: la liste des postes, les horaires, les périmètres, le nombre de gendarmes affectés. Les policiers sont-ils encouragés à rester longtemps dans un même quartier? Combien y a-t-il d'îlotiers par poste sur tout le canton? Quelle est la définition de la police de proximité? Du personnel administratif est-il habilité à enregistrer les plaintes? Des démarches ont-elles été entreprises pour informer les parents sur l'insécurité, notamment à l'école?

M^{me} Spoerri annonce qu'un volet information sera mis en place après la publication de l'enquête sur les attentes de la population.

M. Rebord regrette de n'avoir pas été informé des demandes d'information de la commission. Il peut uniquement informer la commission qu'il y a en moyenne 37 personnes par poste. Il explique que la stabilité du personnel dans les postes n'est pas un but en soi. Les effectifs sont amenés à se déplacer pour des raisons de carrière ou de volonté des collaborateurs. Du personnel administratif est habilité à prendre les plaintes contre X. Pour le reste, un policier est indispensable pour être suffisamment précis.

M^{me} Spoerri s'engage à répondre aux questions.

Le président aimerait connaître le nombre de policiers travaillant dans le quartier cellulaire des HUG.

M. Rebord précise que le quartier cellulaire des HUG est une annexe de Champ-Dollon. Deux gardiens sont présents 24 heures sur 24. Les heures d'ouverture correspondent aux heures d'admission des détenus. L'intervention de la police aux HUG est ponctuelle dans le but d'amener des détenus, de les déplacer ou de surveiller les détenus qui ne peuvent pas être placés en unité carcérale.

Un commissaire pense que la population souhaite une présence policière et des interventions rapides. Elle veut une police de sécurité, mais également des gendarmes qui appliquent plus de sanctions. La peur du gendarme est également une certaine prévention. Cet avis est-il entendu par la police? Le partage-t-elle? Les sanctions paraissent mieux appliquées à Lausanne, ce qui pourrait créer un exode des drogués vers Genève. Les informations données par les représentants de la police de Lausanne étaient directes et claires. Genève devrait s'en inspirer.

M^{me} Spoerri annonce qu'un programme d'information sera mis en place, mais sur un ton différent de celui des publications lausannoises. La culture genevoise est différente et les conseils aux parents sont souvent mal pris.

M^{me} Spoerri regrette que les sanctions soient parfois insuffisantes. Il y a souvent un problème d'adéquation entre la justice, la police et le système carcéral. Le problème est particulièrement important pour les personnes sans autorisations de séjour en Suisse et que leur pays ne reconnaît pas. Dans ces cas, les démarches entreprises par la police et la justice ne peuvent pas être mise en œuvre faute de place en prison. Il faudrait éviter la spirale de l'impunité.

Audition des pétitionnaires de la pétition 1518: M. Christophe Baumann et M^{me} Danielle Chretien, pétitionnaires et conseillers municipaux de la commune de Collonge-Bellerive

M. Baumann explique que la pétition fait suite à plusieurs problèmes dans la région de la Pallanterie, comme des cambriolages et des cambriolages avec prise d'otage. Les effectifs et les horaires du poste de police ont été fortement diminués, passant de 24 heures sur 24 à 2 à 3 heures par jour. La pétition a pour but d'explorer les possibilités de rendre un véritable poste de police à la rive gauche.

Mme Chretien précise que la pétition a récolté plus de 3000 signatures et que les personnes habitants la région demandent fréquemment quelles sont les suites qui lui sont données.

M. Baumann explique qu'un sondage a été réalisé auprès des autres communes concernées par la fermeture de la Pallanterie. Toutes ont répondu positivement à la possibilité de la réouverture du poste. Les conseils municipaux des communes vont dans le même sens. Les communes sont également en contact avec M^{me} Spoerri, mais aucune réponse claire n'a été donnée. Cette démarche est séparée du dépôt de la pétition.

M. Baumann ne dispose pas de statistiques précises sur les délits. Celles-ci dépendent de mouvements de l'autre côté de la frontière. Il n'y avait jamais eu de cambriolage avec prise d'otage dans la région. Depuis la fermeture du poste, il y en a eu deux. Cela fait beaucoup.

Un commissaire demande si la diminution des horaires au poste de la Pallanterie est une cause significative pour certains délits ou si une plus grande présence policière n'aurait rien changé.

M. Baumann précise que le poste est ouvert pendant la journée pour autant que les deux policiers présents ne soient pas appelés en intervention. Les communes doivent faire appel à des polices privées pour sécuriser les citoyens.

A la demande de savoir si un plus grand nombre de patrouilles dans la région, sans réouverture du poste, serait une solution, M. Baumann souligne que le poste est également important dans une optique de service, notamment pour les déclarations de vol et les dépôts de plaintes.

Un commissaire rappelle que des policiers se sont mobilisés pour le maintien du poste de la Pallanterie. Les pétitionnaires sont-ils en contact avec ces agents? Le DJPS parle de police de proximité alors qu'il fait exactement le contraire. Les polices privées peuvent-elles répondre au besoin de police de proximité?

M. Baumann pense que les citoyens sont plus sensibles à la présence de la police genevoise qu'à celle de polices privées. Une présence visuelle de la police manque. Les pétitionnaires ont eu des contacts avec les îlotiers qui ont déjà un contact direct avec les conseillers administratifs des communes. Les choses sont traitées à une autre échelle.

Une commissaire est dérangée par l'emploi des polices privées. Elle demande si les communes ont été informées des diminutions d'effectifs dans les postes.

M. Baumann explique que les communes ont été mises devant le fait accompli. Elles ont appris les horaires de la Pallanterie dans le tout-ménage du DJPS. Pour que ces horaires soient respectés, encore faut-il qu'il n'y ait pas d'intervention à l'extérieur. En ce qui concerne les polices privées, elles répondent à une demande de la population. Les communes sont obligées d'y consacrer une partie de leur budget.

Il existe l'impression que la baisse des horaires des postes de police peut déboucher sur une privatisation ou une municipalisation du rôle de la police. Les pétitionnaires connaissent-ils la perception qu'a la population des polices privées ?

M. Baumann signale qu'il y a une demande de la population pour des rondes. La police n'a pas le budget pour celles-ci. Les communes font donc appel à des polices privées. La commune ne peut pas créer sa propre police de proximité. En cas de problème, c'est toujours la police cantonale qui intervient.

A la question de savoir si l'activité des douanes joue un rôle dans la commune, M. Baumann pense que les douanes ne sont pas un facteur

déterminant. Elles n'interviennent pas à l'intérieur de la frontière. C'est plus généralement la police qui intervient sur la frontière que le contraire.

Un commissaire aimerait savoir si Collonge-Bellerive dispose d'une police municipale, son rôle et sa taille. Quand les polices privées sont-elles utilisées?

M. Baumann répond que les polices privées sont utilisées la nuit. La commune de Collonge-Bellerive dispose de deux policiers municipaux en commun avec Corsier. Ils n'ont pas un rôle de sécurité.

Certaines communes disposent d'une police municipale pour la sécurité avec des uniformes et des véhicules de fonction. Cette possibilité a-t-elle été étudiée par le Conseil municipal ?

M. Baumann ne pense pas que la police municipale puisse intervenir pour maintenir la sécurité. Elle n'est pas armée et ne dispose pas de pouvoir d'intervention. De plus, elle ne travaille que la journée.

M. Baumann confirme que certains quartiers ou personnes font appel à des polices privées.

M. Baumann répond que le budget dépensé par la commune pour l'intervention de polices privées représente environ un poste annuel de police municipale.

Il est précisé que les privés font souvent appel aux polices privées après avoir vu la commune le faire. L'exemple est suivi. Cela crée une police par étage où les gens ne sont plus égaux, ce qui est très problématique.

M. Baumann reconnaît que les privés suivent l'exemple de la commune, car ils demandent généralement à la même entreprise de venir plus précisément chez eux. Ce développement ne peut pas être évité, mais une plus grande présence de la police cantonale pourrait le ralentir.

A la demande de savoir s'il n'y avait pas un risque de conflit d'intérêts si la même police privée est payée à la fois par la commune et par des privés, M. Baumann reconnaît que ce risque existe théoriquement.

M. Baumann confirme que sa commune fait appel à une société de surveillance et non à une police privée.

Audition de M. Widmer, du syndicat de la police, et de M. Borloz, vice-président

M. Widmer constate que les problématiques des deux pétitions sont semblables. Le syndicat de la police est favorable à l'ouverture des postes de

police 24 heures sur 24, mais cela n'est pas possible avec les effectifs actuels sans heures supplémentaires.

Un commissaire pose des questions sur le rôle de la police et plus précisément de la police de proximité. Les deux îlotiers de la Servette sont responsables d'un secteur contenant 70 000 habitants, ce qui ne permet pas la proximité. Les effectifs sont une limite pour la proximité, mais l'organisation l'est également. En ville de Lausanne, les îlotiers n'infligent pas d'amendes. Ils ont un rôle très spécifique de proximité. Cela existe-t-il à Genève?

Il est rappelé que le poste de police du Bourg-de-Four a été fermé pour compenser l'ouverture du poste de la gare. Celle-ci est aujourd'hui surveillée par des services privés. Pourquoi la police ne revient-elle pas en Vieille-Ville?

M. Widmer se souvient que, par le passé, chaque gendarme était îlotier dans un quartier précis. Aujourd'hui, les îlotiers travaillent selon les horaires de bureau. La Ville de Lausanne dispose d'une brigade d'intervention alors que le reste de la police fait de l'îlotage. Cela n'est pas le cas à Genève, mais cela pourrait le devenir.

Il a été constaté que les effectifs de personnel administratif ont diminué ces dernières années. Quelles en sont les raisons?

M. Widmer souligne que la surcharge due aux tâches administratives est un problème. Le travail de secrétariat des policiers ne baisse pas. Le jour où ce problème sera réglé, la police de proximité se fera d'elle-même.

M. Borloz signale que le fait de fermer des postes la nuit n'est pas une nouveauté. Déjà en 1981, les postes se regroupaient pour plus d'efficacité. Le cas de la ville de Lausanne est différent de celui de Genève, car la police municipale a les mêmes prérogatives que la police cantonale. M. Borloz tient à préciser qu'il n'y a pas que deux îlotiers pour 70 000 habitants à la Servette. La présence dans le poste est d'en moyenne six à sept agents.

A la demande de savoir qui va faire les 3600 réquisitions qui étaient réalisées au Bourg-de-Four jusqu'à présent, M. Borloz explique que ces tâches seront réparties entre les postes de Carouge et de Rive.

Comment parer à l'augmentation du travail administratif et des problèmes de recrutement de la police ? Serait-il possible de décharger les policiers de leur travail administratif?

M. Widmer pense qu'il est possible de déléguer les tâches administratives et même d'en supprimer certaines. Les policiers seraient plus dans la rue si du personnel administratif était engagé.

A la question de savoir si le syndicat a proposé des solutions à la hiérarchie et quelles réponses il a reçues, M. Widmer explique, par exemple, que le syndicat a fait des propositions pour simplifier les rapports de police. La hiérarchie a donné son accord de principe, mais aucune suite n'y a été donnée.

M. Borloz ajoute que la police fait beaucoup de travail pour les autres services de l'Etat, les assurances, les statistiques, etc. Beaucoup de tâches, comme la notification des commandements de payer, sont déléguées à la police et prennent du temps.

Un commissaire demande quels seraient précisément les avantages d'une plus grande présence policière dans la rue.

M. Widmer explique qu'une plus grande présence permettrait une plus grande activité de renseignement et serait également dissuasive. Il y a également un rôle de prévention des infractions. Le but principal est la dissuasion et non pas un plus grand nombre d'arrestations, car le problème de la surpopulation carcérale demeure. La présence de voitures de police crée un sentiment de sécurité.

M. Borloz souligne que le lien entre une augmentation de la présence policière et la baisse des délits est prouvé. Dans le périmètre de la gare, une plus grande présence policière et des agences de sécurité a permis d'endiguer le problème des dealers, même si le problème s'est en fait déplacé.

Il est constaté que les pétitionnaires demandent une plus grande visibilité policière à la Pallanterie. Quelle est la visibilité actuelle de la police dans le secteur? Les pétitionnaires ont expliqué à la commission que les communes de la zone engagent des agences de sécurité et sont suivies par des privés. Comment fonctionnent les agences de sécurité? La collaboration avec la police est-elle bonne? Que pense la police de l'engagement d'agences de sécurité?

M. Widmer souligne que la sécurité est normalement le rôle de l'Etat. La collaboration avec les agences de sécurité est difficile. Leur présence représente une dissuasion, mais elles ont tendance à appeler la police lorsque les événements sont finis. Le fait d'ouvrir un poste 24 heures sur 24 n'est pas tout. Il faut également avoir le personnel suffisant pour que des patrouilles tournent. Il est nécessaire de fermer le poste lorsque les patrouilles sont appelées en intervention.

Un commissaire est étonné de voir que la situation n'évolue pas. Les syndicats sont-ils en contact avec l'état-major ou le chef du département? La nouvelle loi a amélioré les salaires de la profession, mais son manque d'attractivité vient également des tâches et des critères d'engagement.

L'ouverture du recrutement aux titulaires de permis C a-t-elle eu de l'effet? En ce qui concerne l'emplacement des postes de police, est-il plus judicieux de les placer au centre ou en périphérie pour faire une barrière avant la frontière? La fermeture du poste de police du Bourg-de-Four a-t-elle permis un développement du trafic de drogue à la Vieille-Ville? Le projet de loi sur la violence conjugale déposé par le Conseil d'Etat va-t-il décharger la police? Une motion concernant la police a également été déposée ; qu'en est-il?

M. Widmer souhaite que la motion soit traitée rapidement par le DJPS, car la mission de la police n'a pas été clarifiée. En ce qui concerne les difficultés au recrutement, elles ne doivent pas faire oublier le problème des démissions. Les démissions sont en moyenne de 15 par an. L'année 2005 a déjà connu 8 démissions en deux mois. M. Widmer ne dispose pas d'informations précises sur l'impact du recrutement des permis C. Les postes en périphérie sont intéressants dans le cadre de poursuites. Un poste en Champagne serait de ce point de vue intéressant. Il est possible que le trafic de drogue se déplace en Vieille-Ville, mais ce n'est pas encore le cas. En ce qui concerne le projet de loi sur la violence conjugale, les services sociaux font le suivi, mais la police continue à assurer les urgences au domicile.

M. Borloz précise qu'un brevet fédéral de policier va être mis en place en 2005. Les critères d'engagement deviendront nationaux. Cependant, l'uniforme a un effet rebutant, car la police judiciaire a beaucoup de succès au contraire de la gendarmerie. En ce qui concerne la violence conjugale, la poursuite d'office provoque un surplus de travail. De plus, les structures d'accueil pour les responsables de la violence ne sont pas adaptées.

Il est reconnu que l'uniforme peut manquer d'attrait, mais il est nécessaire pour assurer une certaine visibilité. On se demande si le travail administratif des policiers pourrait être réalisé par n'importe quel secrétaire ou s'il faut une formation policière.

M. Widmer pense que ces tâches peuvent être faites sans formation.

Il est proposé de déplacer les personnes surnuméraires dans les autres services de l'Etat pour les affecter aux tâches administratives de police. En ce qui concerne les agences de sécurité privées, de plus en plus de personnes installent une alarme chez eux. La police ne pourrait pas assurer ce service.

M. Widmer regrette que les agences privées qui reçoivent une alarme sérieuse n'appellent pas directement la police. Elles préfèrent souvent se rendre sur place en premier et appeler la police ensuite.

Il est demandé quelles sont les causes des démissions parmi les policiers.

M. Widmer explique que les démissions sont dues à des départs vers d'autres cantons ou vers le privé. Un policier s'est malheureusement également suicidé. Le canton de Genève fournit les autres cantons en policiers formés, alors que le mouvement inverse n'existe pas. Les autres cantons sont plus intéressants en terme de contraintes. Celles-ci sont plus grandes à Genève en terme d'heures supplémentaires.

M. Borloz raconte que certains de ses collègues qui sont allés travailler à Neuchâtel pendant Expo.02 ont décidé d'y rester, car le travail y est beaucoup moins stressant.

Il est expliqué que l'âge de la retraite est entre 52 et 57 ans, après trente ans de service.

Un commissaire se demande s'il ne serait pas possible de retarder l'âge de la retraite et de confier le travail administratif aux agents de plus de 57 ans. Elle se demande également si le manque d'effectif de la police n'est pas plutôt lié à un manque de sévérité. Si les peines étaient plus et mieux appliquées, la police aurait peut-être moins de travail.

M. Borloz signale qu'une étude canadienne a démontré que des horaires irréguliers, comme ceux de la police, font baisser l'espérance de vie de six ans. De plus, les horaires de nuit et les heures supplémentaires rendent le métier très difficile socialement. Un peu plus de sévérité serait souhaitable, mais l'application de la tolérance zéro est très difficile en raison des réactions de la population, du fonctionnement de la justice et de la surpopulation carcérale.

M. Widmer explique que la base est très attachée à l'âge actuel de la retraite. C'est un des avantages importants de la profession. Le supprimer pourrait faire augmenter les démissions ou les départs vers d'autres cantons.

Il est demandé quelles sont les raisons qui font que des policiers viennent se former à Genève et retournent ensuite dans leur canton.

M. Widmer précise que le phénomène est en diminution ces dix dernières années. Les jeunes des cantons romands sont attirés par la ville et retournent dans leur canton d'origine après plusieurs années.

M. Borloz ajoute qu'il arrive que des personnes soient envoyées à Genève pour se former ou viennent à Genève en attendant une place dans leur canton d'origine.

Un commissaire signale que les conditions d'admission à la police ont été étudiées dans le canton de Zurich. Le syndicat de la police connaît-il le résultat de cette analyse et les différences avec Genève?

M. Widmer rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2005, la même formation est dispensée dans toute la Suisse pour le brevet de policier. Il faut attendre pour voir les résultats de cette uniformisation.

On croit savoir que les ASM font également de la concurrence à la police. Le syndicat souhaite-t-il que la loi sur les ASM soit modifiée pour leur donner des tâches d'ilotage?

M. Widmer donne son avis personnel, car le syndicat n'a pas encore de position officielle sur la question. Il pense que les ASM doivent garder leur rôle actuel. Ils sont complémentaires de la police.

M. Borloz ajoute que la coopération entre les ASM et la police se passe bien dans les communes. Les échanges sont nombreux et il n'est pas nécessaire de modifier la loi. La ville souhaite peut-être une police municipale, mais ce n'est pas le cas des autres communes.

Un commissaire constate que la multiplication des polices privées permet aux personnes qui en ont les moyens d'obtenir un plus haut niveau de sécurité. Une sécurité à deux vitesses n'est-elle pas en train de se mettre en place? Il est étonnant que les policiers doivent faire des tâches que d'autres peuvent faire alors qu'ils sont en sous-effectifs. M^{me} Haller a l'impression que la police a un rôle éducatif qu'elle peut jouer par l'ilotage. N'est-il pas négatif, dans ce sens, de ne faire que des réquisitions? La crédibilité de la police n'est-elle pas mise à mal du fait que certains problèmes comme le trafic de drogue ne sont pas résolus mais déplacés? Le fait que la police soit impuissante ne renforce-t-il pas le sentiment d'insécurité de la population?

M. Borloz explique que les polices privées sont soumises à une loi qui définit clairement leurs compétences. Si les communes ou des particuliers veulent se payer les services d'une police privée, personne ne peut les en empêcher. C'est un choix privé.

Il est demandé si le fait d'avoir une police en sous-effectif n'est pas en train d'ouvrir la porte aux polices privées et d'accréditer leur activité.

M. Borloz pense que les polices privées sont une mode. Les conditions de sécurité ne justifient pas réellement leur utilisation. En ce qui concerne les tâches administratives, la police travaille pour les autres départements et services de l'Etat. Les commandements de payer, par exemple, prennent beaucoup de temps. Le syndicat de la police souhaite que la police ait un rôle éducatif. Elle fait actuellement beaucoup de réunions et d'information. Il est très important d'éduquer principalement les jeunes. En ce qui concerne la tolérance zéro, la police fait son travail, mais ne sait pas ce qui se passe par la suite. Si les structures judiciaires et carcérales ne suivent pas, ce n'est pas la faute de la police.

On revient sur la question de crédibilité de la police, alors qu'elle ne parvient pas à résoudre les problèmes, mais les déplace.

Un commissaire signale qu'une unité d'assistance sociale mobile est en place depuis le mois de septembre. Cette unité crée-t-elle des effets? Si une police privée va plus loin que ses attributions, qui dénonce ce dérapage?

M. Widmer ne dispose pas de statistiques concernant l'unité d'assistance sociale mobile. C'est un nouveau service qui demande à être développé.

Celui-ci a-t-il soulagé la police d'une partie de son travail ?

M. Borloz croit savoir que ce service se met en place progressivement. Cependant, le week-end, la police reste seule à intervenir. De plus, en cas de surcharge de l'unité, la police continue à se charger des autres urgences.

M. Widmer ne constate pas vraiment de décharge de travail sur les urgences sociales. Les polices privées peuvent faire l'objet de sanctions. Un journaliste qui fait actuellement une enquête sur les polices privées a découvert plusieurs dysfonctionnements.

Un commissaire constate que le discours concernant la police est très différent devant d'autres commissions. Il y est question d'efforts importants et de soutien administratif. Ces deux versions sont-elles deux interprétations de la même réalité ou est-il possible de prouver l'une ou l'autre?

M. Borloz croit se souvenir que le seul soutien administratif qu'il a reçu depuis vingt-cinq ans est l'engagement d'une personne pour faire ses photocopies. Le personnel administratif dans les postes de police correspond à un poste aux horaires de bureau. L'idéal serait d'avoir deux personnes en permanence qui puissent travailler après les heures de bureau, au moment où le plus grand nombre de personnes passent au poste.

M. Widmer reconnaît que l'informatique évolue, il faut cependant attendre que le système soit terminé pour profiter réellement des diminutions de tâches. Le personnel administratif dans les postes devrait être l'équivalent d'un réel back-office.

On fait remarquer que la distribution des réquisitions de poursuite à domicile par des agents pourrait se justifier par l'agressivité des personnes. Est-ce un bon argument?

M. Borloz pense que l'agressivité des personnes va plus à l'encontre de l'uniforme. Elle serait moindre si des personnes venaient en civil.

Il n'est pas question de police privée, mais il s'agit en fait d'agence de sécurité.

M. Widmer signale qu'aux Etats-Unis des polices privées font des interventions légalement. A Genève, les interventions de type policier sont

illégalles. Les agences de sécurité n'ont pas de prérogatives de police, mais elles pourraient porter le nom de police, car il n'est pas protégé.

Un commissaire a pu constater que la délinquance évolue. Quelle est le problème le plus difficile auquel la police est confrontée?

M. Widmer estime que la violence est un problème extrêmement important. De plus en plus de policiers sont agressés en service. Le respect de l'uniforme diminue.

M. Borloz ajoute que la violence est de plus en plus jeune.

Discussion finale et vote la pétition 1466

Une députée est en faveur d'un renvoi au Conseil d'Etat pour que M^{me} Spoerri entende la population et voie que la présence physique des agents est importante. La pétition montre que les citoyens apprécient la présence policière.

Un commissaire pense qu'un débat sur la police doit être mené au Grand Conseil. Il espère que la pétition appuiera la motion déposée par la Commission judiciaire. Les radicaux sont pour un renvoi au Conseil d'Etat.

Une commissaire annonce que le PDC est pour un renvoi au Conseil d'Etat de manière à poser la question du rôle de la police. Elle est cependant gênée par le fait de faire une généralisation sur la base d'une seule pétition.

Un député estime que la problématique de la fermeture des postes de police est globale. Le DJPS a un plan global pour les postes. Une audition est importante pour connaître la politique du DJPS sur la police de proximité. Contrairement aux pétitionnaires, il n'est pas convaincu que la criminalité va se déplacer en Vieille-Ville. Il vaut cependant mieux ne pas tenter le diable.

Un commissaire désire élargir le débat au rôle de la police en Vieille-Ville et dans les autres quartiers. La présence d'un poste de police ouvert en permanence était très positive dans un lieu où il y a de nombreux établissements publics. L'opération Remparts est un point positif, mais les deux agents sont pris dans d'autres quartiers de la ville. La problématique doit être traitée du point de vue du rôle de la police et de sa façon d'intervenir.

Les groupes d'intervention créent une résistance de la part de la population que la police de proximité permet d'éviter. De nombreux magasins ferment actuellement en Vieille-Ville, l'insécurité est une partie du problème. L'animation et le manque de surveillance ont changé la nature du quartier. La structure sociale a changé. La pétition est l'expression de l'inquiétude des habitants de la Vieille-Ville. Ils ne savent pas combien de temps l'opération

Remparts durera. Cette patrouille ne résout pas les problèmes d'effectifs dans les autres quartiers et provoque un changement de perception de la police.

Un commissaire estime, au vu des auditions, que la situation est assez différente de celle décrite par la pétition. Il n'est pas possible de répondre aux revendications concernant les effectifs au Bourg-de-Four sans remettre en cause l'organisation de la police. Le débat qui est demandé est intéressant, mais la situation a beaucoup évolué depuis le dépôt de la pétition. Il est donc en faveur du dépôt sur le bureau du Grand Conseil d'une pétition qui n'est plus d'actualité.

Un député signale que les documents distribués montrent clairement la diminution des effectifs de la police depuis 1975 et les conséquences des décisions qui sont prises. Les besoins de la population en terme de sécurité ne sont plus assurés. Les effectifs du poste du Bourg-de-Four ont été diminués pour répondre aux besoins du poste de Cornavin. Dans le même temps, une convention est signée pour permettre l'intervention de compagnies privées dans le secteur de la gare. Suite à cette convention, les gendarmes devraient pouvoir être mis à disposition de la population. L'audition des représentants de la Ville de Lausanne a montré que les gendarmes vont à la rencontre de la population et ne mettent pas de contravention. A Genève, l'opération Remparts ne répond pas aux besoins de police de sécurité, car les agents sont pris dans d'autres secteurs de la ville et passent leur temps à mettre des amendes.

Il estime encore qu'il y a un réel manque de police de proximité au Bourg-de-Four, comme à la Pallanterie et à Corsier. Partout où les postes de police ferment, la population est mécontente et les polices privées prennent la place. La politique du département veut créer des brigades d'intervention qui ne répondent pas à la demande de la population. La pétition arrive donc au bon moment pour faire changer la politique du département.

Il précise de plus qu'une augmentation des effectifs est indispensable. Les deux îlotiers de la Servette sont responsables d'un secteur habité par 70 000 personnes. La Ville de Lausanne dispose, elle, à compétences égales, de 43 gendarmes. Les agents responsables des contraventions font partie d'une structure séparée. L'organisation du canton de Vaud est beaucoup plus convaincante que celle de Genève. S'il y a une réelle volonté de supprimer la police de proximité, il faut le dire ouvertement.

Il insiste enfin sur le fait que tous les documents indiquent que la pétition est d'actualité. L'évolution actuelle va couper la police de la population, ce qui a un effet contre-productif. Le nombre de personnel administratif a été divisé par deux en dix ans. Les policiers font donc plus de travail

administratif qu'auparavant. La police de sûreté passe en moyenne 70% de son temps devant des ordinateurs. Les documents remis par le Département de justice et police montrent qu'il y a de réels problèmes que la commission doit traiter. Les réponses apportées à l'insécurité ne sont pas satisfaisantes. La politique actuelle des groupes d'intervention va dans le sens contraire de la police de proximité.

Un député est réservé face au fait de soutenir en particulier le poste de police du Bourg-de-Four. Il est pour un renvoi au Conseil d'Etat, car il s'inquiète des fermetures de tous les postes de quartier. Les statistiques montrent clairement qu'il y a de moins en moins de policiers à pied et de plus en plus en voiture. La population ne connaît plus les gendarmes. Il n'est donc pas étonnant que certains jeunes ne respectent plus la police.

Un commissaire constate que la police connaît toute une série de problèmes, dont la baisse des effectifs et de l'attrait de la profession. La dernière réorganisation de la police a provoqué une réduction des moyens pour les interventions urgentes en cas de problème, alors que le reste pourrait attendre. Il faut mettre en place une réflexion pour une autre police.

Une députée constate que l'un de ses collègues met en cause des problèmes de gestion qui sont de la compétence exclusive de l'exécutif. Si la problématique est développée dans cette direction, il est préférable d'envoyer la pétition à la Commission de contrôle de gestion.

Une commissaire est d'accord avec l'opinion contestée. Il n'est pas question de critiquer la gestion, mais plutôt de réfléchir à une autre police. Les postes de police ferment dans les communes suburbaines. La manière de garantir la sécurité doit être revue. Elle est donc favorable à un renvoi au Conseil d'Etat.

Une députée souligne que la pétition réclame un débat sur la police. La commission reçoit régulièrement des pétitions sur l'insécurité et le bruit. Elle entend souvent que la police est impuissante et a de la peine à collaborer avec la justice. Tout le monde est d'accord pour souligner les problèmes, mais personne n'est prêt à rechercher des solutions. Les pétitions disent la détresse des habitants des quartiers. Leur détresse perdure et ils se demandent que fait la police.

Un député constate qu'il y a de moins en moins de policiers alors que le nombre de réquisitions augmente. Cela rend inévitable la réorganisation de la police. Il n'est pas possible de mettre les gendarmes à pied dans les rues alors qu'ils ont de plus en plus de travail. Le manque de respect de la part des jeunes est plus un problème social qu'un problème d'organisation de la police. Cependant, depuis des années, un débat sur la police est réclamé et ne vient

pas. Cela pourrait pousser un commissaire à voter pour un renvoi au Conseil d'Etat. Il est très dérangé qu'aucune solution ne soit proposée au Grand Conseil. Le titre de la pétition expliquant que la population défend sa police est bon, car elle a besoin de soutien.

Un commissaire constate que la pétition demande plus qu'un débat sur la gestion de la police. Depuis longtemps, le Grand Conseil demande un débat sur la police. Un autre député n'est pas d'accord avec la totalité de la pétition, mais le sens général et le titre sont positifs pour obtenir des réponses du Conseil d'Etat.

Une députée a encore de nombreuses questions. Elle ne sait pas à qui revient réellement les tâches de sécurité. Les ASM s'occupent-ils de sécurité en vertu de la loi ou par nécessité? Les policiers ont-ils été déchargés d'une partie de leurs tâches administratives? Elle est sceptique face à un renvoi au Conseil d'Etat, car elle n'est pas d'accord avec toutes les invites de la pétition. Sa position n'est pas arrêtée.

Un commissaire ne sera pas présent si une réflexion était engagée sur la police et la sécurité. Il demande donc aux commissaires d'étudier, dans le cadre de ces travaux, le cas des criminels dangereux qui sont relâchés de Belle-Idée sans prévenir les victimes ou leur famille. Il avait été très choqué d'une audition du chef du DASS qui lui avait fait découvrir cette problématique et il n'aimerait pas que celle-ci soit oubliée.

Un député ne souhaite pas s'occuper de gestion, mais il veut mettre le citoyen au centre du débat sur la sécurité. La police est un prestataire de services. Il faut définir quels sont ces services. Il devrait être possible de créer un contrat de prestation définissant les prestations qui doivent être assurées. Cela permettrait de soutenir la police dans son action.

Un commissaire rappelle que le poste du Bourg-de-Four est passé d'un effectif de 45 à 8 en dix ans, alors que plus de 3000 réquisitions sont traitées par mois. La pétition peut cependant être élargie à tous les postes de police. Le nouveau poste de police d'Onex n'est composé que d'une pièce, ce qui rend le travail impossible. Le type d'intervention de la police devrait être très différent. L'action de la police serait plus efficace si elle connaissait les quartiers et les perturbateurs. Les brigades d'intervention interviennent peut-être rapidement, mais sans connaître l'environnement, ce qui provoque une hostilité face à son action. La Ville de Lausanne montre qu'il est possible d'avoir des agents de proximité qui connaissent leur quartier.

Il ne veut pas s'insinuer dans la gestion du département, mais il demande une police qui fonctionne. Que peut penser la population du fait que le Bourg-de-Four soit fermé pour ouvrir le poste de Cornavin et que dans le

même temps la sécurité de la gare soit confiée à des entreprises privées? L'organisation actuelle va coûter beaucoup plus cher, car la police perd sa connaissance des quartiers. La pétition est l'occasion de dire que la population se plaint de manière justifiée.

Un député est satisfait que la police de proximité soit aujourd'hui demandée par ceux qui ont tant critiqué la police avant le G8, comme cela apparaît dans le Mémorial et dans la *Tribune de Genève*. Il n'a pas l'impression d'avoir appris par les auditions que la police n'était pas organisée, le syndicat de la police s'est d'ailleurs prononcé de manière très modérée. La police est organisée d'une manière qui ne satisfait pas tout le monde. Il craint que certains s'opposent plutôt à M^{me} Spoerri. Il ne se méfie personnellement pas de la politique mise en place et ne votera pas le renvoi au Conseil d'Etat.

Un commissaire précise qu'il soutient la police depuis des années. Il n'a pas dit qu'il n'y avait pas d'organisation, mais a expliqué qu'il n'était pas satisfait de la stratégie appliquée. Le département devrait mieux répondre aux demandes de la population. Il ajoute que la *Tribune* ne doit pas être confondue avec le Mémorial. Celui-ci montre qu'il ne s'attaque pas à la police mais au rôle qui lui est donné. Le rôle de la pétition est légitime, car elle a permis aux gens du quartier de défendre une police conviviale.

Un député précise enfin qu'il faut faire attention au fait que le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat ne soit pas une opposition à la politique de M^{me} Spoerri. La pétition doit être renvoyée au Conseil d'Etat parce qu'il y a un malaise dans la police et que le département ne donne ni explications, ni propositions. Aucun plan d'action n'a été proposé.

Vote

Le président met aux voix le dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil.

La commission refuse le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la pétition 1466, la population défend sa police, par:

Pour:	5 (3 L, 1 UDC, 1 PDC)
Contre:	8 (1 R, 2 Ve, 3 S, 2 AdG)
Abstention:	1 (1 PDC)

Le président met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

La commission accepte le renvoi au Conseil d'Etat de la pétition 1466, la population défend sa police, par:

Pour: 8 (1 R, 2 Ve, 3 S, 2 AdG)
Contre: 5 (3 L, 1 UDC, 1 PDC)
Abstention: 1 (1 PDC)

Discussion finale et vote la pétition 1518

Un député constate que les invites de la pétitions sont claires. Il est donc en faveur d'un renvoi au Conseil d'Etat.

Une commissaire est en faveur d'une police de proximité et de postes de police dans les villages. La pétition doit être renvoyée au Conseil d'Etat pour répondre aux demandes de la population.

Un commissaire est en faveur d'un renvoi au Conseil d'Etat pour que l'offre de la police soit allouée en fonction des besoins.

Un député estime qu'il est positif d'avoir des postes de police proches de frontières pour bloquer la sortie du territoire genevois aux cambrioleurs. Il demande que M^{me} Spoerri propose au Grand Conseil un concept et des propositions d'organisation de la police.

Un commissaire est en faveur du renvoi au Conseil d'Etat pour les raisons exposées ci-dessus. Il ajoute que la police doit répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Il ne faut pas que des personnes achètent leur sécurité auprès d'entreprises privées.

Un député rappelle que d'autres pétitions concernent la police. A Corsier, par exemple, l'Etat est en train de vendre le poste de police alors que la population réclame une police de proximité.

Vote

Le président met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

La commission approuve à l'unanimité le renvoi au Conseil d'Etat de la pétition 1518 pour un vrai poste de police à la Pallanterie (2 L, 1 R, 1 PDC, 2 Ve, 2 S, 2 AdG).

Conclusion et recommandations

La commission recommande au Grand Conseil le renvoi des pétitions 1486 et 1518 au Conseil d'Etat, avec les demandes suivantes :

- de revoir le concept global des prestations de la police en renforçant la notion de proximité de la police plutôt de celle de police d'intervention.
- dans cet objectif, de maintenir une présence de la police dans les quartiers par le maintien de postes de police dans les quartiers.
- de maintenir l'ouverture de ces postes de sorte à répondre à la demande de la population pour les services policiers et administratifs de la gendarmerie.
- de créer des postes administratifs dans les postes de police pour libérer les gendarmes des tâches administratives et les rendre ainsi disponibles pour les tâches pour lesquelles ils ont été formés.
- d'augmenter de manière générale les effectifs de la police et des forces affectés à l'ilotage de sorte à obtenir une meilleure présence sur le terrain.
- de favoriser l'augmentation globale des effectifs par une mise en valeur de la fonction de gendarme et une augmentation de son attractivité.

Annexes :

1. *Note du 4.3.2005 du commandant de la gendarmerie sur le nombre de postes et les effectifs*
2. *Note du 10.3.2005 du commandant de la gendarmerie concernant le poste de police de la Pallanerie - ouverture et effectifs*
3. *Rapport du 24.1 2005 du chef de l'état-major sur les effectifs, les interventions et la criminalité*
4. *L'observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne – présentation du 5.5.2003 et résumé du rapport « Comment lutter contre le sentiment d'insécurité à Lausanne? »*

Pétition

(1466)

La population défend sa police

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dès le 15 mars 2004, le poste de police du Bourg-de-Four ne sera plus en mesure de garantir la sécurité du quartier.

Disposant actuellement de 36 agents, le poste de police du Bourg-de-Four ne disposera alors que de 7 agents.

Cette décision est justifiée par la réouverture d'un poste de police à la gare Cornavin!

Cela signifie :

- Que durant les jours de la semaine, le poste assurera un service minimal et ne sera plus en mesure de répondre aux demandes de la population.
- Que la nuit, les fins de semaine et les jours fériés (période de grande affluence en Vieille-Ville) le poste sera fermé.
- Un probable déplacement de la criminalité et notamment du trafic de drogue en Vieille-Ville.
- Que le relais devrait être assuré, durant ces plages horaires, par les postes de police de Rive et de Carouge sans qu'une augmentation d'effectifs ne leur soit proposée. Ces postes, qui couvrent une grande partie du canton de Genève, sont d'ailleurs déjà saturés.
- Une disparition progressive de la police de proximité au profit d'une police d'intervention.

Pour ces raisons les signataires de cette pétition demandent:

1. Le maintien de l'effectif actuel du poste de police du Bourg-de-Four.
2. L'ouverture d'un débat sur le système policier souhaité par les citoyens.

Association des
habitants du
centre et de la
Vieille-Ville

Association des
intérêts de
Champel

Association de la
Vieille-Ville

Association des
habitants des
zones piétonnes
et des rues
résidentielles de
la Vieille-Ville

N. B.:1112 signatures

p/a AHCUV

M. Jean-Dominique Lormand

Case postale 3029

1211 Genève 3

Pétition (1518)

pour un vrai poste de police à la Pallanterie

Pour faire face à une augmentation significative des actes de brigandage avec séquestration sur les commune de notre région, ainsi qu'à de nombreux cambriolages, sensibles à l'inquiétude légitime qui en résulte, de nombreux élus municipaux des communes Arve et Lac ont décidé de soumettre cette pétition aux habitants de la région.

Conformément à l'art. 11 de la Constitution genevoise et à la loi sur l'exercice du droit de pétition, les soussignés demandent au Grand Conseil et au Conseil d'Etat :

- de maintenir un vrai poste de police à la Pallanterie en renforçant l'effectif qui lui est attribué de manière à assurer sa desserte 24 heures sur 24 et à assurer la sécurité des biens et des personnes dans cette partie du territoire cantonal ainsi que la rapidité des interventions policières.
- d'assurer une visibilité affirmée à la police genevoise dans les villages et hameaux des communes desservies par le poste de la Pallanterie.

N. B. : 3146 signatures
M. Christoph Baumann
Conseiller municipal
Chemin des Piérides 4
1222 Vérenaz

ANNEXE 1

①

CCM

Genève, le 4 mars 2005

REPUBLIQUE ET CANTON
DE GENEVE

Département de justice, police et
sécurité
CORPS DE POLICE
LE COMMANDANT DE LA
GENDARMERIE

CP 236 - 1211 GENEVE 8

Note à Monsieur le Chef de la Police

Compléments d'information demandé par la Commission du Grand Conseil concernant les P 1466.

1. Combien il y a-t-il de candidats à l'école de police chaque année, avant et après les différentes sélections ?

Ecoles	Candidats aux examens	Candidats à l'école
2000 A	132	20
2000 B	103	19
2001 A	91	22
2001 B	119	18
2002 A	87	25
2002 B	74	11
2003 A	100	16
2003 B	97	22
2004 A	116	22
2004 B	109	25

2. Peut-on imaginer diminuer les exigences pour l'entrée à l'école de police ?

Il est impossible de transiger, puisque depuis le 1^{er} janvier 2005, nous sommes soumis au **Brevet fédéral de policier**.

**3. Quel est le nombre de postes de police de 1980 à aujourd'hui :
Par année et pour chaque année le nombre de personnes affectées à chaque poste,
le nombre de policiers pour chaque poste,
le nombre de voitures par poste
les heures d'ouvertures pour chaque poste.**

(annexe 1 – ouvertures des postes de Gendarmerie en 2005)

(annexe 2 – effectif des postes 1980 à 2005)

(annexe 3 – répartition des véhicules)

HISTORIQUE DE L'OUVERTURE DES POSTES

Jusqu'en 2000, les postes de gendarmerie étaient ouverts 24 heures sur 24. Toutefois depuis plusieurs années déjà, l'augmentation des interventions dans la rue faisait que les postes, surtout de nuit, étaient ouverts de façon aléatoire en fonction de la disponibilité des agents. Il n'était pas rare que des citoyens trouvent porte close lorsqu'ils voulaient déposer plainte. Ils utilisaient alors les bornes police reliées à la centrale (CECAL) qui dirigeait les personnes sur les postes voisins qui souvent étaient également fermés. Les plaignants faisaient ainsi un parcours du combattant dans la ville afin de trouver un poste ouvert.

De ce fait, il a été décidé d'ouvrir les postes de gendarmerie à des heures fixes, la journée et d'ouvrir un seul poste 24 heures sur 24 afin de garantir l'accueil des citoyens. Il est bien entendu que les bornes des autres postes de Gendarmerie sont toujours utilisables et, qu'en cas d'urgence, les patrouilles sont immédiatement diligentées vers les personnes en détresse. (annexe 1 – ouvertures des postes de Gendarmerie en 2005)

Néanmoins il faut préciser, que les secteurs des postes suivants sont **toujours occupés** 24 heures sur 24 par des patrouilles :

- Blandonnet
- Carouge
- Chêne
- Cornavin (poste ouvert 24/24 depuis 2004)
- Onex
- Pâquis
- Plainpalais
- Rive
- Servette

Les secteurs des postes suivants sont occupés du lundi au vendredi de 0730 – 1900, le samedi de 0730 – 1800 et fermé les dimanches et jours fériés :

- Bourg-de-Four (Rive-Plainpalais-Carouge) - entrée en vigueur en 2004
- Pallanterie (Rive – Chêne) - entrée en vigueur en 2002
- Versoix (Blandonnet) - entrée en vigueur en 2000

Les secteurs des postes précités étant surveillés, hors des heures d'occupation, par les postes cités entre parenthèses. Il faut également rappeler que jusqu'en 1995 un certain nombre de postes étaient déjà fermés la nuit et desservis par un poste centralisé.

C'était le cas des postes de Chêne, centralisé au poste du Bourg-de-Four. Du poste de la Pallanterie, centralisé à Rive. Du poste d'Onex, centralisé à Plainpalais. Du poste de Châtelaine, centralisé au poste de la Servette. Des postes de Versoix et de Cornavin, centralisés à Pécolat.

Les effectifs (annexe 2 – effectif des postes 1980 à 2005)

Les commentaires généraux suivants peuvent être donnés :

- Stagnation des effectifs dans les postes depuis 1994.
- Diminution drastique des effectifs dédiés à la circulation depuis 2000.
- Diminution des effectifs dédiés à la sécurité depuis 2003
- Augmentation des effectifs divers dédiés à l'appui, en particulier la formation de base et continue, depuis 2001

Des écarts peuvent être constatés certaines années, notamment pour les groupes « circulation », « sécurité » et « autres », simplement du fait du transfert de certaines unités à d'autres services hors gendarmerie. Il s'agit par exemple de la création de la police de sécurité internationale, de la diminution des administratifs de la brigade du trafic et du radar (BTR) suite à l'engagement d'agents municipaux par la Ville de Genève. L'engagement de préposés aux centrales d'urgence (+16) lors de l'ouverture de l'autoroute ou l'engagement de convoyeurs pour les détenus (+ 30).

Les avantages sociaux ont également été une source constante d'érosion des effectifs. Il faut savoir que depuis 1975, avec une augmentation effective de 220 agents environ, les avantages sociaux ont fait chuté les effectifs de 161,2 unités, soit un gain réel de seulement 58,8 unités.

Ci-dessous quelques exemples marquants de perte d'unités due aux avantages sociaux :

Périodes	Motifs	Perte en effectif
1975	passage de l'horaire de 5 jours à 6 jours	~ 19 unités en moins
1977 – 1988	43,75 hebdomadaire à 40 heures	~ 59 unités en moins
1977 – 1989	de 3 semaines à 5 semaines de vacances	~ 24 unités en moins
2004	4 heures en moins pour le personnel travaillant de nuit	~ 44,5 unités en moins

Enfin, pour terminer, il faut savoir qu'environ 430 gendarmes, tous services confondus, assurent la présence policière, 24 heures sur 24, 365 jours par année.

C'est-à-dire, qu'environ 72 gendarmes sont disponibles dans la rue simultanément, chiffre auquel l'on doit enlever environ un tiers pour maladie, accident, reprises de congés, vacances, formation continue, etc.

270 gendarmes assurent des missions diverses comme :

- ilotage
- la police de sécurité publique
- task force drogue
- brigade d'éducation routière
- contrôle du trafic
- circulation
- formation
- cour de justice et transfert de détenus

Les véhicules (annexe 3 – répartition des véhicules)

Les statistiques les plus anciennes quant à l'état du parc à véhicules des postes de gendarmerie date des années 1990 (Annexe 3). Il faut simplement relever que les cycles avaient disparus, qu'ils avaient été remplacés par des cyclomoteurs, des motocycles légers et des motocycles de petite cylindrée. Dans les années 1995 et plus récemment encore, les cyclomoteurs et les motocycles légers ont disparus pour être remplacés par des cycles, genre VTT.

4. Remettre une carte du canton, avec l'indication des postes de police et des zones dépendant de chacun d'eux, en 1980, 1990, 2000 et 2005.

(annexe 4 – cartes du canton au format A2)

A l'exception du poste de Gendarmerie de Blandonnet qui est né de la fusion des postes de l'Aéroport et de Châtelaine, les secteurs n'ont pas ou que très peu été modifiés.

Le secteur du poste de Versoix est repris, hors des heures de présence ses gendarmes, par le poste de Blandonnet. Ceci était déjà le cas précédemment, dans les années 90, mais par le poste de Pâquis/Pécolat.

Le secteur du poste de la Pallanterie est repris, hors des heures de présence ses gendarmes, par les postes de Chêne et Rive. Ceci était déjà le cas précédemment, dans les années 90, par le poste de Chêne ou/et par le poste de Rive.

Le secteur du poste du Bourg-de-Four, à l'exception de la vieille-ville, a été redistribué en 2004, aux postes de Rive, Plainpalais et Carouge.

A cet occasion, le secteur de Cornavin s'est agrandi en prenant la zone piétonne du Mont-Blanc (poste des Pâquis) et le quartier des Grottes (poste de la Servette).

D'autre part, les postes suivants ont déménagés :

Années	Postes	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
1980	Onex	chemin de l'Epargne 2 1213 Petit-Lancy	rue des Bossons 19 1213 Onex
1980	Plainpalais	boulevard Carl-Vogt 26 1205 Genève	rue de Carouge 51 1205 Genève
1983	Pallanterie	route de Thonon 51 1222 Vézenaz	route de la Capite 249 1222 Vézenaz
2000	Pâquis	rue Pécolat 5 1201 Genève	rue de Berne 6 1201 Genève
2001	Rive	rue des Glacis-de-Rive 5 1207 Genève	rue Adrien-Lachenal 17 1207 Genève

5. Donner le temps d'intervention entre enregistrement d'un appel demandant l'intervention et la présence des gendarmes sur place, pour un appel provenant de Soral, de Hermance, de Versoix, de Dardagny ?

(annexe 5 – durée de parcours sans degré d'urgence)

Les temps donnés ci-dessous, sont aléatoires et dépendent de nombreux paramètres différents. Nous avons fait déplacer les véhicules, en roulant sans urgence de différents points du secteur (en partant du poste, du centre du secteur et d'une commune à proximité du lieu demandé).

En principe, chaque secteur est surveillé par une ou deux patrouilles de gendarmerie. Les réponses aux appels peuvent être retardées du simple fait que les gendarmes sont occupés par une ou plusieurs réquisitions (175 réquisitions en moyenne par jour, pour tout le canton). Si l'intervention des gendarmes est demandée pour un accident « dégâts matériel », du bruit, un chien errant, etc, c'est-à-dire des événements non urgents, les gendarmes se rendront sur place sans urgence. Le tri des réquisitions, par la CECAL, se fait par rapport à des codes d'urgence. Les réquisitions de moindre gravité seront alors mises en attente ce qui prolongera inévitablement le temps d'intervention.

Il faut tenir compte que d'autres patrouilles pourraient se trouver dans le secteur, tels que la Brigade de sécurité routière, la brigade de sécurité publique, une patrouille de la police judiciaire ou de la police de sécurité internationale se qui diminuerait le temps d'intervention. Tous les paramètres font que les temps donnés ci-dessous sont tout à fait théoriques et ne reflètent pas la réalité.

6. Indiquer sur l'ensemble du temps de travail annuel d'un gendarme, combien d'heures sont consacrées à du travail sur le terrain (patrouille, intervention), à du travail administratif, à d'autres tâches (formation, entretien etc.) ?

Heures homme année	1800	heures
Heures en congé et vacances	350	heures
Heures de formation	80	heures
Heures de garde Hôpital, Cour, etc.	30	heures
Heures de manif	65	heures
Accueil du public au poste	300	heures
Heures travail administratif	207	heures
Solde approximatif de présence dans la rue	768	heures

7. Poste de Pallanterie : statistiques concernant les délits dans les communes concernées sur 20 ans.

(annexe 6 – secteur poste Pallanterie)

Voir les statistiques annexées.

LE COMMANDANT DE LA GENDARMERIE

Lt-Col Ch. CUDRE-MAUROUX

OUVERTURES DES POSTES DE GENDARMERIE EN 2005

BLANDONNET

LUNDI - VENDREDI
0900 - 1200
1500 - 1830
SAMEDI
0900 - 1200
DIMANCHE FERME

CAROUGE

LUNDI - VENDREDI
0900 - 1200
1500 - 1830
SAMEDI
0900 - 1200
DIMANCHE FERME

CHENE

LUNDI - VENDREDI
0900 - 1200
1500 - 1830
SAMEDI
0900 - 1200
DIMANCHE FERME

ONEX

LUNDI - VENDREDI
0900 - 1200
1500 - 1830
SAMEDI
0900 - 1200
DIMANCHE FERME

PAQUIS

LUNDI - VENDREDI
0900 - 1200
1500 - 1830
SAMEDI
0900 - 1200
DIMANCHE FERME

PLAINPALAIS

LUNDI - VENDREDI
0900 - 1200
1500 - 1830
SAMEDI
0900 - 1200
DIMANCHE FERME

RIVE

LUNDI - VENDREDI
0900 - 1200
1500 - 1830
SAMEDI
0900 - 1200
DIMANCHE FERME

SERVETTE

LUNDI - VENDREDI
0900 - 1200
1500 - 1830
SAMEDI
0900 - 1200
DIMANCHE FERME

BEIHING-BEYFOUR

LUNDI - VENDREDI
0900 - 1200
1500 - 1830
SAMEDI
0900 - 1200
DIMANCHE FERME

PALLANTERIE

LUNDI - VENDREDI
1600 - 1830
SAMEDI
0900 - 1200
DIMANCHE FERME

VERSOIX

LUNDI - VENDREDI
1600 - 1830
SAMEDI
0900 - 1200
DIMANCHE FERME

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996*	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Blancmarché																											
Châteleine	22	24	26	23	27	23	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
Aéroport	28	31	29	29	29	28	34	32	33	32	33	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32
Bourg-de-Four	45	48	47	46	48	48	47	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48
Carouge	27	28	28	28	27	28	34	37	37	38	38	37	37	37	37	37	37	37	37	37	37	37	37	37	37	37	37
Chêne	20	22	20	22	24	23	23	21	23	24	23	22	21	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Cornavin	6	7	7	12	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
Onex	30	29	28	27	26	25	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
Pallantrio	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
Pâquis	42	45	44	45	45	45	45	42	43	43	44	44	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42
Plainpalais	44	42	43	42	40	40	41	38	41	44	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42
Rive	39	44	40	44	48	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42
Servette	38	40	42	43	42	41	40	42	41	40	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42
Versois	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
Totaux Postes	391	399	395	392	407	395	394	409	419	416	404	427	418	429	430	447	447	446	446	447	447	447	447	447	447	447	447
CECAL	19	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Circulation	139	144	146	168	180	193	195	194	191	184	186	178	174	173	184	183	183	189	182	181	180	180	180	180	180	180	180
Sécurité	72	70	70	71	72	66	66	61	60	66	70	66	64	63	70	67	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66
Autres	43	44	51	60	63	62	61	68	64	69	69	67	68	69	63	64	64	64	64	64	64	64	64	64	64	64	64
Totaux hors postes	275	278	297	309	315	340	347	347	341	335	341	328	323	322	324	338	337	338	337	337	337	337	337	337	337	337	337
Effectif total Gendarmerie	664	667	672	701	722	735	741	753	751	750	745	765	741	750	753	768	764	764	764	764	764	764	764	764	764	764	764

Déménagement du poste.

Le poste de Cornavin était fermé, le poste des Pâquis gérait le secteur de la gare.

Poste en litige.

Les effectifs des personnels non policiers n'existent que depuis 1996

P. Policiers

Adm. Personnel non policiers

Effectif des postes de 1980 à 2005

05

ADMI
3
1
1
1
2
1
1
1
1
2
1
1
16
18
31
50
10
109
125

REPARTITION DES VEHICULES

Postes	1990			Effectif			2005			Effectif	
	Fourgons	Voitures	Motos	Fourgons	Voitures	Motos	Fourgons	Voitures	Motos		Cycles
Blandonnet	2	4	6	2	7	6	2	7	6	4	61
Bourg-de-Four	3	2	5	3	3	2	49	3	2	2	8
Carouge	1	2	5	1	4	5	35	4	5	4	46
Chêne	1	2	2	1	3	4	23	3	4	2	33
Cornavin	0	0	2	1	2	3	14	2	3	0	45
Onex	1	3	6	1	5	4	35	5	4	2	49
Pallanterie	1	2	7	1	2	2	14	2	2	1	8
Paquis	1	2	4	2	3	3	39	3	3	7	55
Plainpalais	1	2	7	1	4	5	44	4	4	4	46
Rive	1	2	6	1	4	4	40	4	4	4	52
Servette	1	3	5	1	5	4	39	5	4	4	45
Versoix	1	2	2	1	2	2	14	2	2	0	8

POSTES ET SERVICES

VERSOIX
Rte de Suisse 71
1290 Versoix
(Blandonnet la nuit)

CORNAVIN
Gare de Cornavin
Pl. de Cornavin 3
1201 Genève
(ouvert 24/24)

SERVETTE
Av. Wendt 61
1203 Genève

BLANCONNET
ch. de Blandonnet 23
1214

ONEX
Rue des Bosses 11
1213 ONEX

RIVE
Rue Assolant 17
1207 Genève

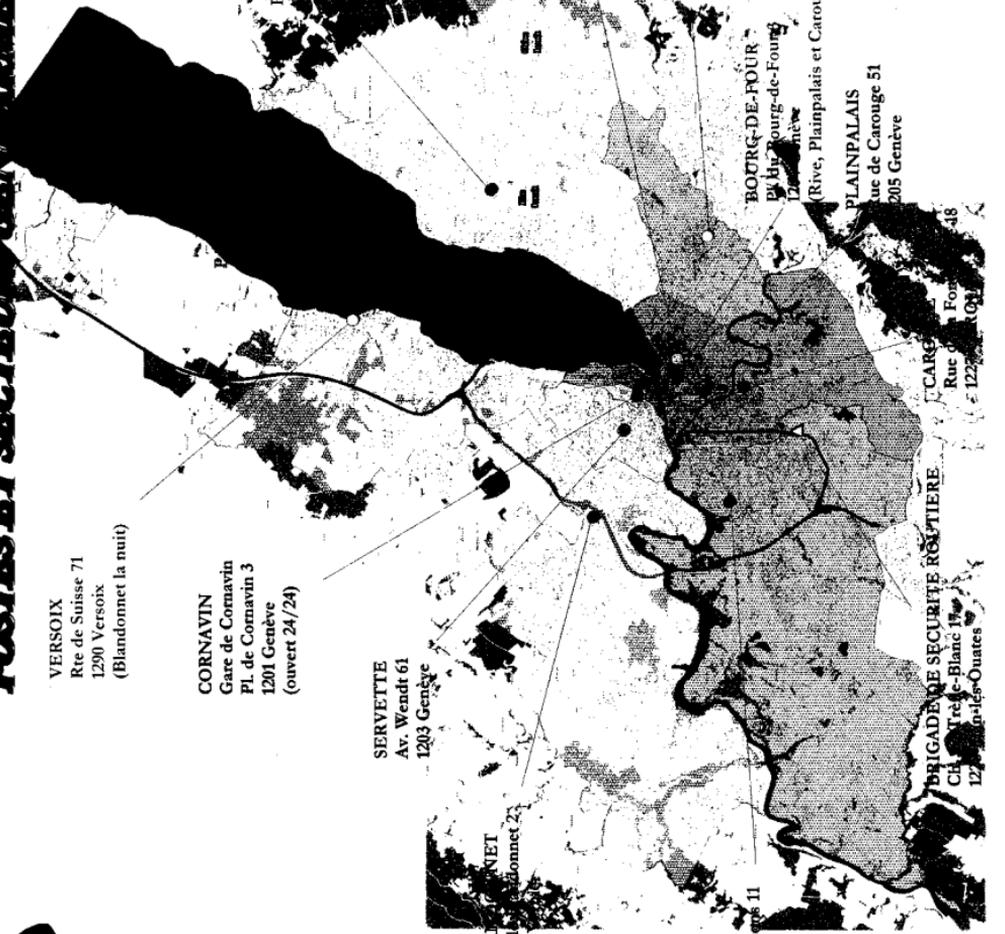
CHÊNE
Rte de Genève
1228 Cène-Bobigny

BOURG-DE-FOUR
Pl. du Bourg-de-Four
1205 Genève
(Rive, Plainpalais et Carouge la nuit)

PLAINPALAIS
Rue de Carouge 51
205 Genève

BRIGADE DE SECURITE ROUTIERE
Ch. de Tré-Blanc 18
1228 Genève-Quatre

CAROUGE
Rue de Carouge 48
1228 Genève



POSTES ET SECTEURS GENDARMERIE - 2000



VERSOIX
Place Charles-David 5
1290 Versoix
(Blandonnet la nuit)

CORNAVIN
Pl. de Cornavin 5
1201 Cornavin
(Général pour la partie des Bains)
Genève

SERVETTE
Av. Wendt 61
1203 Genève

BLANCOIR
Ch. de Blancir 5
1204 Blancir

ONEX
Rue des Bosses 11
1213 ONEX

PALLANTRIE
Rue de la Capite 249
1207 Pallantrier
Genève

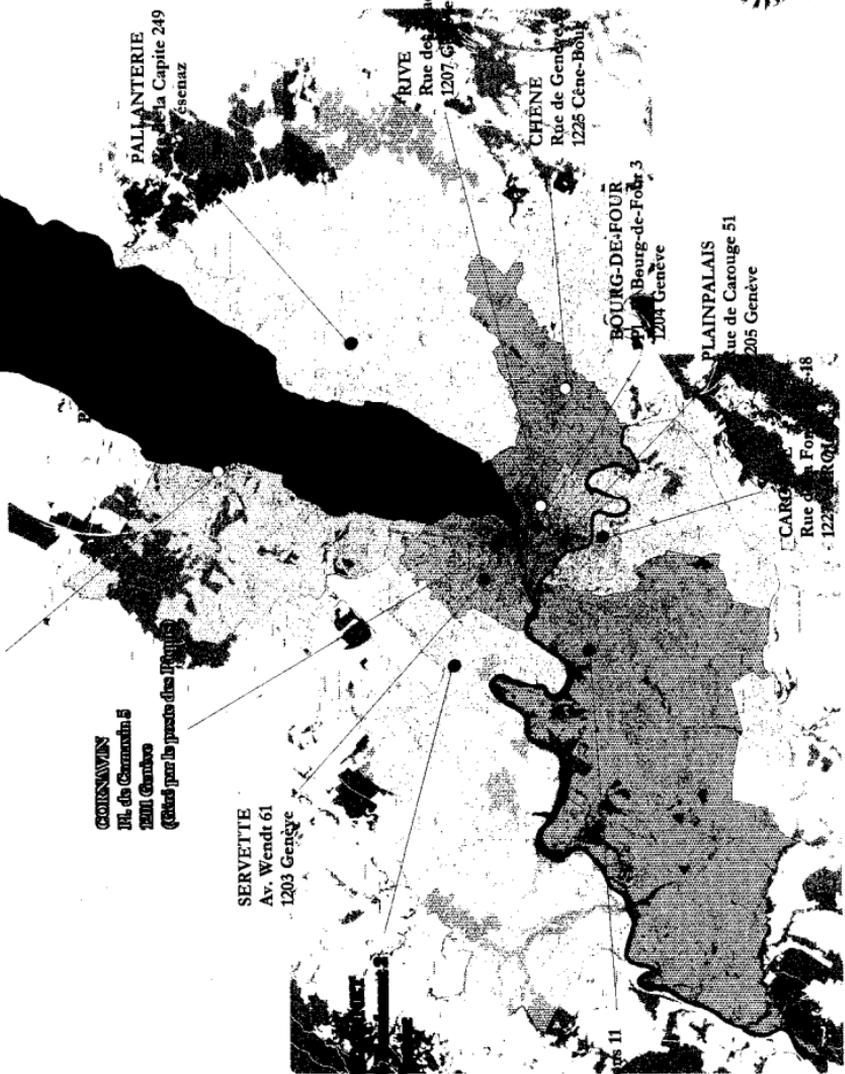
RIVE
Rue des Saicis-de-Rive 5
1207 Rive
Genève

CHENE
Rue de Genève
1226 Cène-Bohly

BOURG-DE-FOUR
Rue de Bourg-de-Four 3
1204 Genève

PLAINPALAIS
Rue de Carouge 51
1205 Genève

ECARVILLE
Rue de Carouge 18
1226 Carouge



POSTES ET SECTEURS GÉNÉRALISÉS - 1980



VERSOIX
Rte de Suisse 71
1290 Versoix

CORNAVIN
Gare de Cornavin
Pl. de Cornavin 5
1201 Genève

AEROPORT
Rte de l'Aéroport 17
1216 Cointrin

CHARMAYNE
Rte des Yvernes 117
1219 Châtelineau

PECOIN
Rue Pécolat 5
1201 Genève

PALLANTERIE
Rue de la Capite 249
1207 Gessens

RIVE
Rue des Saiss-de-Rive 5
1207 Genève

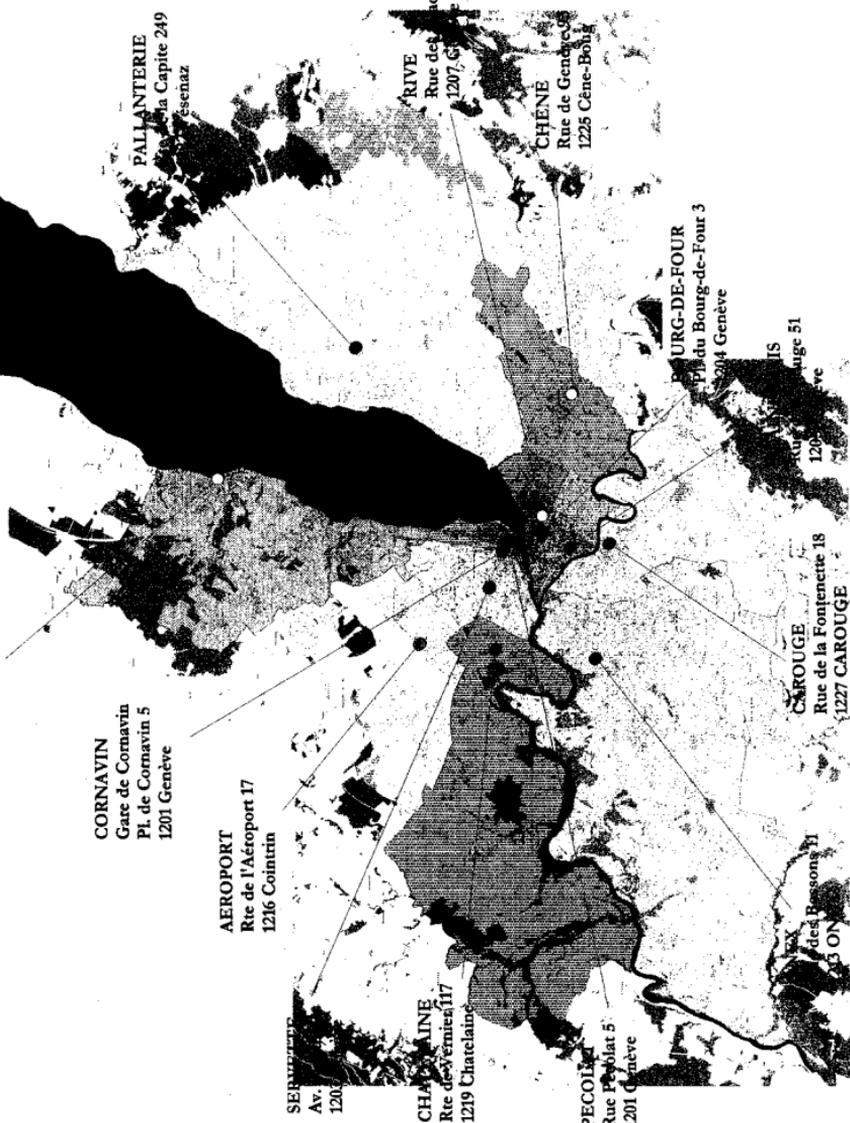
CHÈNE
Rue de Genève 36
1225 Cène-Boulevard

BOURG-DE-FOUR
Pl. du Bourg-de-Four 3
1204 Genève

SAINT-JACQUES
Rue de la Fontenette 18
1205 Genève

CAROUGE
Rue de la Fontenette 18
1227 CAROUGE

DES BASSONS
Rue des Bassons 11
1205 Genève



POSTES ET SECTEURS GENDARMERIE - 1960



VERSOIX
Rue de Suisse 71
1290 Versoix

CORNAVIN
Gare de Cornavin
Pl. de Cornavin 5
1201 Genève

AEROPORT
Rte de l'Aéroport 17
1216 Cointrin

SERRES
Av.
1203

CHARENTINE
Rte des Granges 17
1219 Charentaine

PECOLLET
Rue Pissalat 5
1201 Genève

VESINAZ
Rue de Thonon 51
Genève

GRIVE
Rue des
1207 Genève

CHÊNE
Rue de Genève
1228 Cène-Bossy

URG-DE-FOUR
Rue du Bourg-de-Four 3
1204 Genève

CHAM
Rue
1206

CAROUGE
Rue de la Fontenette 18
1227 CAROUGE

CHARENTINE
Rue de la
1219



Durée de parcours

sans degré d'urgence

Gendarmerie d'Onex

Parcours	Départ	Arrivée	Temps
Gendarmerie d'Onex - Soral	1619	1631	12'
Aire-la-Ville - Soral	1631	1641	10'
Laconnex - Soral	1631	1633	2'

Gendarmerie de la Pallanterie

Parcours	Départ	Arrivée	Temps
Gendarmerie de Rive - Hermance	1429	1450	21'
Gendarmerie de la Pallanterie - Hermance	1344	1354	10'
Centre de Jussy - Hermance	1355	1409	14'

Gendarmerie de Versoix

Parcours	Départ	Arrivée	Temps
Gendarmerie de Blandonnex - Versoix	1400	1411	11'
Collex-Bossy - Versoix	1425	1430	5'
Gendarmerie de Versoix - Grand-Montfleury	1435	1439	4'
Gendarmerie de Versoix - Céligny	1455	1505	10'

Gendarmerie de Blandonnet

Parcours	Départ	Arrivée	Temps
Gendarmerie de Blandonnet - Dardagny	1457	1511	14'
Satigny - Dardagny	1513	1520	7'
La Plaine - Dardagny	1530	1534	4'

ANNEXE 2

(2)

CCM/ma

REPUBLICHE ET CANTON
DE GENEVEDépartement de justice, police et
sécuritéCORPS DE POLICE
LE COMMANDANT DE LA
GENDARMERIE

CP 236 - 1211 GENÈVE 8

Genève, le 10 mars 2005

Note à Monsieur le Chef de la Police

A l'attention de Madame la Présidente du
DJPS***Poste de la Pallanterie*****1. Situation au 31.12.2004**

Il est compétent pour les communes de :

Anières – Choulex – Collonge-Bellerive – Cologny – Corsier – Gy – Hermance – Jussy – Meinier –
Presinge – Vandoeuvres

Superficie :	5.228 hectares
Habitants :	24.323
Effectifs :	8

Les taux de criminalité sur les communes Arve-Lac, à l'exception de Thônex, sont parmi les plus faibles du canton.

Le nombre de réquisitions s'élève à 1'345 par année (Versoix 1'660). A titre d'exemple, le poste de Chêne est requis 3'759 fois par année.

Le nombre d'enquêtes reçues est de 310 (Versoix 481), chiffre le plus bas de la gendarmerie territoriale. Il en va de même en ce qui concerne les activités sociales, soit 55 (Versoix 94).

Le poste est fermé la nuit, repris par Rive et Chêne (voir point 2 dernier alinéa), voire le jour (service extérieur) sans que le public soit avisé ; donc perte de temps et déplacements inutiles pour les citoyens.

1/3 des interventions sur le secteur Arve-Lac sont effectuées par des patrouilles en provenance de la ville, principalement par les patrouilles de la Brigade de Sécurité Publique, Rive et Brigade de Sécurité Routière.

2. Poste d'accueil et de proximité

Depuis 2001, le concept d'accueil et de proximité donne satisfaction, il a été mis en place en :

2001 à Versoix
2000 à la Pallanterie
2004 au Bourg-de-Four

Il s'agit pour nous de gérer nos moyens avec efficience (même effectif qu'en 1988). Nous marquons ainsi notre effort principal sur l'activité diurne. Le nombre de gendarmes disponibles le jour est multiplié par 2.

1 ilotier traite les problèmes de proximité et de sécurité, par exemple à Anières avec le Centre de requérants d'Asile.

La collaboration avec les gardes frontière permet aussi d'améliorer la sécurité générale et d'engager notre personnel dans des tâches spécifiques de police.

Les interventions et patrouilles préventives de nuit sont assurées par les personnels des postes de Chêne, Rive et de la Brigade de Sécurité Publique.

Il n'y a aucun déficit de sécurité.

Tous nos efforts tendent à garantir une surveillance et présence cohérentes en fonction des besoins effectifs.

3. Organisation depuis le 01.03.2001

Depuis le 1^{er} mars 2001 à 07h30, l'effectif du poste de la Pallanterie est le suivant :

1 Maréchal Chef de poste
1 ilotier
6 enquêteurs
1 commise de gendarmerie à 50%

L'horaire du personnel est le suivant :

Du lundi au vendredi : 07h30 – 19h00
Samedi : 07h30 – 18h00

Le poste est ouvert au publique :

l'après-midi (du lundi au vendredi) de 16h00 à 18h30
Le samedi de 09h00 à 12h00.

4. Conclusion

La gestion de nos effectifs, à l'unité prêt, constitue aujourd'hui la règle.

Il ne nous est pas possible d'envisager des redistributions de ressource, par exemple sur un poste comme la Pallanterie, alors que nos effectifs moyens n'augmentent pas. De telles mesures seraient susceptibles au contraire de provoquer une érosion de la prestation générale de sécurité.

Les mesures organisationnelles qui découlent de ce statu quo, reposent sur l'analyse objective de la criminalité, sur les synergies existantes et qui se renforcent avec le CGFR et les ASM, bien entendu sur l'approche de proximité que revêt l'action policière dans ce secteur.

Nous garantissons l'accueil du public à des heures fixes ; couvrant ainsi les besoins particuliers grâce « au guichet universel » constitué par le poste ouvert 24/24 de Cornavin.

Nous allons enfin, maintenir, voire renforcer nos principes d'actions basés sur la visibilité et la disponibilité des gendarmes.

LE COMMANDANT DE LA GENDARMERIE

Lt-Col Ch. CUDRE-MAUROUX

Secteur poste PALLANTERIE

(Nombre de qualifications (multiples) pour les infractions prises en compte)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	*
Lésions corporelles	7	6	13	0	6	6	6	3	2	10	9	4	
Autres atteintes à l'intégrité corporelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	
Vois par introduction furtive	57	65	75	55	39	43	53	61	75	77	64	101	
Vois par effraction	162	143	180	128	158	201	269	149	163	216	196	189	
Vol à la tire	5	1	1	7	4	2	16	5	9	11	9	10	
Vois de vhc 4 roues	34	29	19	20	32	38	40	40	34	39	42	26	
Vois de motoscooters	9	12	7	14	16	22	15	15	6	26	19	16	
Vois par effraction dans un vhc	178	164	149	200	202	216	167	181	152	190	189	159	
Vois par introduction furtive dans un vhc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22	
Autres vols	161	154	161	168	158	197	186	215	192	132	121	152	
Vois à l'estuce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	5	1	
Vois à l'arraché	0	0	0	1	1	0	5	3	1	0	0	0	
Brigandage	-	-	-	-	-	0	0	-	-	1	3	2	
Hold-up	1	2	0	2	1	0	0	0	0	0	1	0	
Domages à la propriété	103	102	110	86	101	79	83	56	99	72	99	117	
Extorsion et chantage	0	0	-	0	1	1	0	1	0	1	2	0	
Menaces simples	4	3	1	4	6	2	1	2	3	3	0	2	
Contrainte	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	
Incendies intentionnels	0	1	0	2	1	2	0	1	2	1	1	1	
Total des infractions considérées	721	683	716	687	727	809	841	732	738	781	784	808	
Nb total de qualifications dans l'année													

*Rupture de série:

de 1985 à 1996 la saisie est manuelle et le traitement est fait sur la base de la variable 'commune de l'événement' à partir de 1997 la saisie est automatisée et le traitement est effectué sur la variable 'secteur poste'.

Secteur poste PALLANTERIE

(Nombre de qualifications (multiples) pour les infractions prises en compte)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Lésions corporelles	1	5	8	8	10	22	15	14
Autres atteintes à l'intégrité corporelle	6	3	5	8	7	13	14	25
Vois par introduction furtive	68	81	80	46	67	59	53	55
Vois par effraction	144	140	188	153	154	281	151	151
Voi à la tire	2	3	10	13	14	15	10	8
Vois de vhc 4 roues	35	26	40	23	30	27	17	19
Vois de motociclettes	9	23	23	21	22	17	20	22
Vois par effraction dans un vhc	128	100	101	131	95	120	89	89
Vois par introduction furtive dans un vhc	26	26	22	21	19	29	7	18
Autres vois	90	93	117	101	123	86	110	113
Vois à l'astuce	1	3	0	2	5	3	1	2
Vois à l'arraché	4	1	0	1	1	4	1	6
Brigandage	3	0	2	3	2	3	4	3
Hold-up	0	0	0	1	0	1	0	0
1446	146	141	154	150	250	401	250	182
Domages à la propriété	1	1	1	2	3	0	2	2
Extorsion et chantage	4	3	2	4	13	19	12	13
Menaces simples	1	2	0	0	0	0	2	1
Contrainte	1	2	0	0	0	0	0	1
Incendies intentionnels	4	1	3	2	0	1	1	2
Total des infractions considérées	673	652	756	690	815	1101	759	725
Nb total de qualifications dans l'année	778	892	999	892	904	967	782	889

ANNEXE 3

Rapport de gestion 2004

	2003	2004	Var. 04/03
1 Heures supplémentaires (solde cumulé)			
- sans le personnel administratif :	360'484	375'181	4.1%
- y compris le personnel administratif* :	439'885	454'394	3.3%
2 Total des infractions (sans les infractions à la LCR et à la LStup) :	49'379	52'155	5.6%
- dont infractions contre la vie et l'intégrité personnelle :	1'491	1'868	25.3%
- dont infractions contre le patrimoine :	40'124	40'988	2.2%
cambriolages (par effraction ou introduction furtive) :	7'496	7'337	-2.1%
vols de véhicules à 4 roues :	808	931	15.2%
vols dans les véhicules (par effraction ou introduction furtive) :	5'316	5'085	-4.3%
vols à la tire :	3'013	3'915	29.9%
autres vols :	8'768	9'179	4.7%
brigandages :	265	280	5.7%
hold-up (hors tentatives) :	5	3	-40.0%
3 Total des arrestations :	5'495	5'756	4.7%
- dont mandats pour LStup	1'094	1'137	3.9%
4 Total des manifestations (voie publique) :	298	293	-1.7%
5.1 Total des réquisitions	67'887	72'528	6.8%
5.2 Total des interventions traitées par la CECAL :	60'222	57'222	-5.0%
6 Total des interventions de la BPTS :	4'072	3'559	-12.6%
7 Total des levées de corps :	320	329	2.8%
8.1 Total des personnes non refoulables remises à la rue :	1'362	1'710	25.6%
8.2 Total des personnes remises à des autorités tierces :	586	541	-7.7%
9 Total des refoulements effectués par la police :	4'912	4'528	-7.8%
10 Total des assignations territoriales :	513	484	-5.7%
11 Usage de la contrainte* :	1'227	1'195	-2.6%
12 Total des visites officielles et privées :	513	356	-30.6%
13 Encaissement suite aux infractions			
13.1 Encaissement AO :	18'082'923	14'682'658	-18.8%
13.2 Encaissement contraventions :	18'410'909	18'556'757	0.8%
13.3 Encaissement émoluments et divers :	7'433'058	7'686'785	3.4%
13.4 Recette totale :	43'926'890	40'926'200	-6.8%
13.5 Dépenses suite aux infractions			
Frais de poursuite, frais PTT, etc. :	3'046'600	3'372'788	10.7%
14 Total des infractions contrôlées au radar* :	99'561	101'632	2.1%
15 Total des accidents de la circulation (03=12 mois; 04=11 mois) :	3'938	3'538	
Total des accidents avec blessés (03=12 mois;04=11mois) :	1'327	1'190	
16 Kilomètres parcourus	4'499'246	4'899'886	8.9%

*chiffres 2003 révisés au 15.01.2005

	Suisses	Etrangers	Total	En %
2001	261'751	160'414	422'165	38.0
2002	263'624	164'081	427'705	38.4
2003	266'521	167'952	434'473	38.7
2004	268'594	169'889	438'483	38.7

	Ain	Hte-Savoie	Autres	Total
2001	6'523	26'683	5	33'211
2002	6'906	28'590	18	35'514
2003	7'634	31'404	136	39'174
2004 (fin oct)				44'170

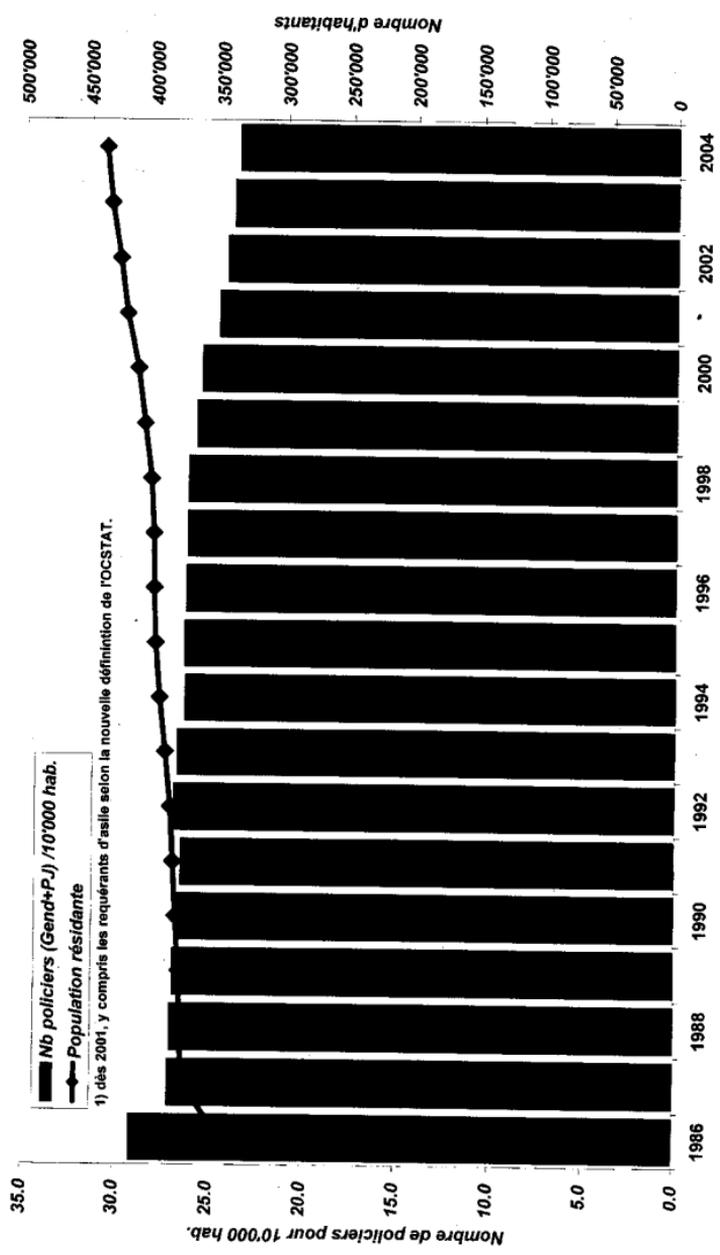
Note : suite aux accords avec l'UE, il s'agit du nombre de permis de frontaliers d'une validité de 5 ans et donc du nombre de frontaliers potentiellement actifs.

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ¹⁾	2002	2003	2004
Population résidente																			
Nb policiers (Gend+P-J) / 10'000 hab.	347,534	376,933	378,487	379,811	382,543	384,657	386,998	391,176	395,609	399,081	400,389	400,860	403,022	408,350	413,585	422,165	427,705	434,473	438,483
	29,12	27,09	27,00	26,88	26,79	26,49	26,90	26,71	26,31	26,36	26,30	26,22	26,20	25,79	25,53	24,63	24,20	23,84	23,58
Effectifs Police (effectifs moyens):																			
Gendarmes	747	751	750	746	759	741	752	759	756	773	771	774	777	774	772	763	758	759	754
Inspecteurs	265	270	272	275	266	278	289	286	285	279	282	277	279	279	284	277	277	277	280
Total policiers (Gend+P-J)	1'012	1'021	1'022	1'021	1'025	1'019	1'041	1'045	1'041	1'052	1'053	1'051	1'056	1'053	1'056	1'040	1'035	1'036	1'034
DGA / PSI	90	90	98	109	111	141	207	197	197	133	131	131	135	135	147	167	170	191	
GSD													18	30	33				
Coll. administratifs	430	430	474	449	459	235	160	340	248	310	302	349	315	302	298	295	355	345	
Conseil de direction																			
Patrouill. scolaires				194	200	206	209									10	10	12	

Remarques:

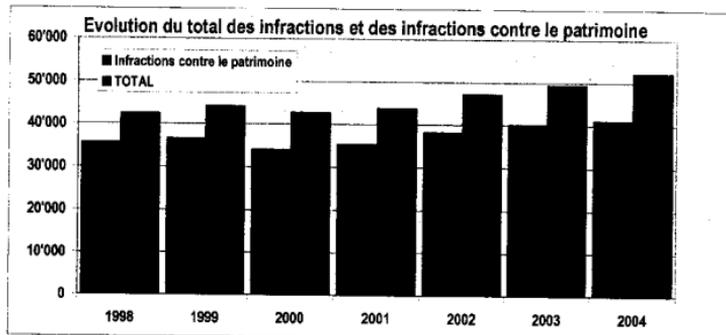
- 1) Selon la nouvelle définition de la population de l'OCSTAT dès 2001 qui comprend les requérants d'asile
- 2) Gendarmes: 1986 - agents de circulation inclus
- 3) DGA et coll. admin. - chiffres approximatifs de 1985 à 1987

Evolution du rapport entre le nombre de policiers et la population résidente



**Evolution globale de la criminalité
y compris les tentatives
à l'exception des infractions à la LStup**

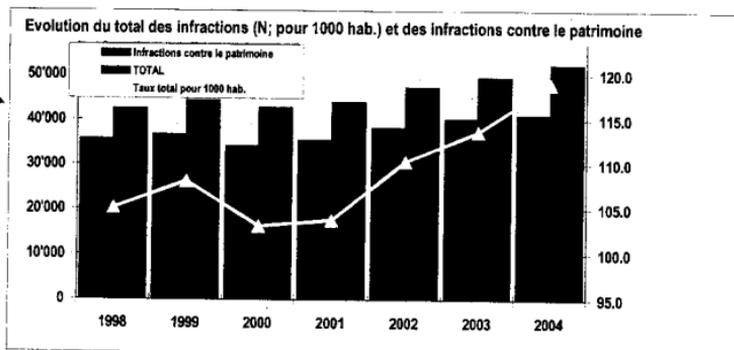
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	% du total
Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	969	1'078	1'093	1'325	1'543	1'488	1'668	3.6%
Infractions contre le patrimoine	35'571	36'527	33'956	35'299	38'159	40'124	40'988	76.6%
Toutes les autres infractions	5'831	6'540	7'593	7'174	7'483	7'767	9'299	17.8%
TOTAL	42'371	44'145	42'642	43'798	47'185	49'379	52'155	100.0%
Taux total pour 1000 hab.	105.1	108.1	103.1	103.7	110.3	113.7	118.9	



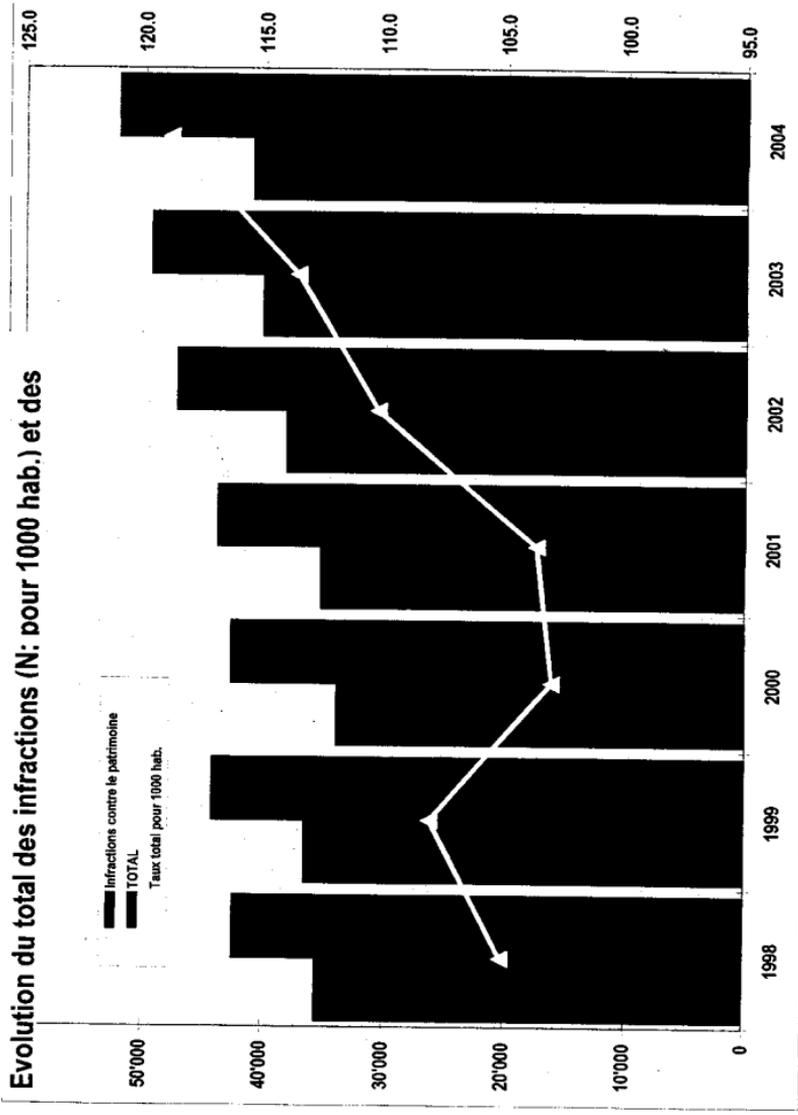
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Population résidente	403'022	408'360	413'585	422'165	427'705	434'473	438'483

* Source : OCSTAT

selon la nouvelle définition de la population de l'OCSTAT dès 2001, qui comprend maintenant les requérants d'asile.

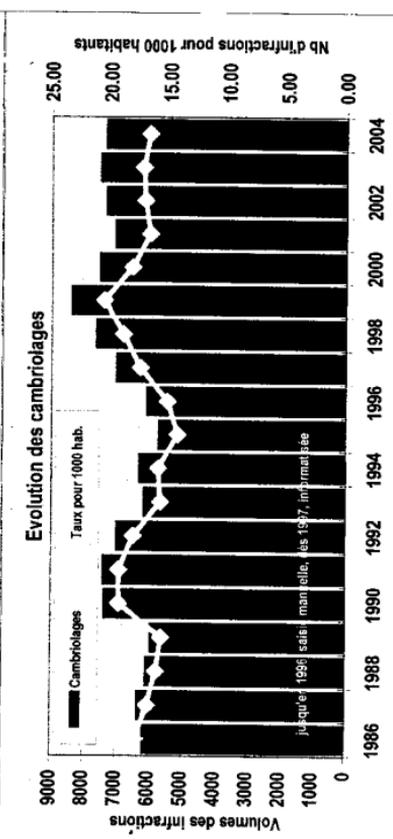
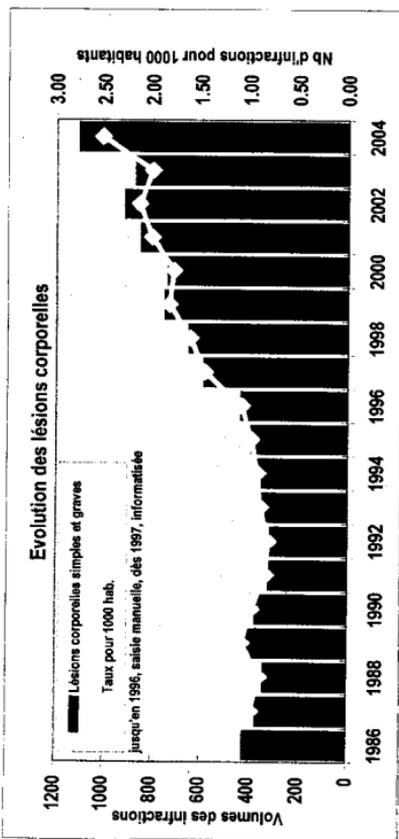


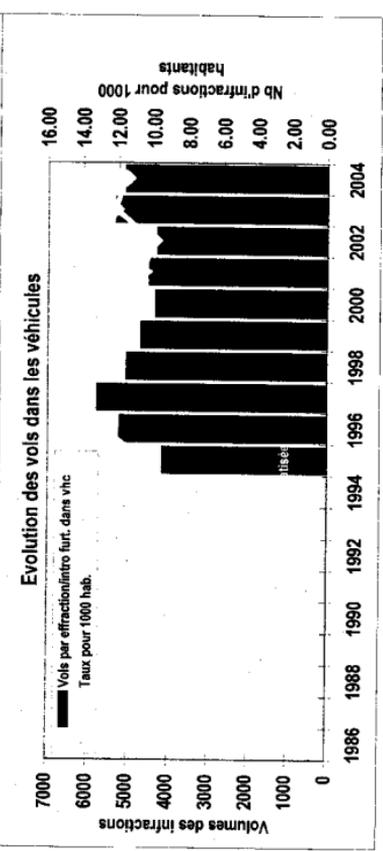
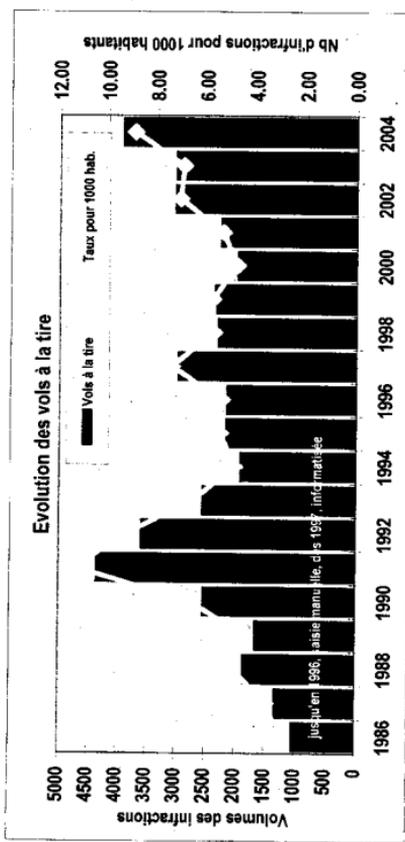
Total infractions Graphique 3

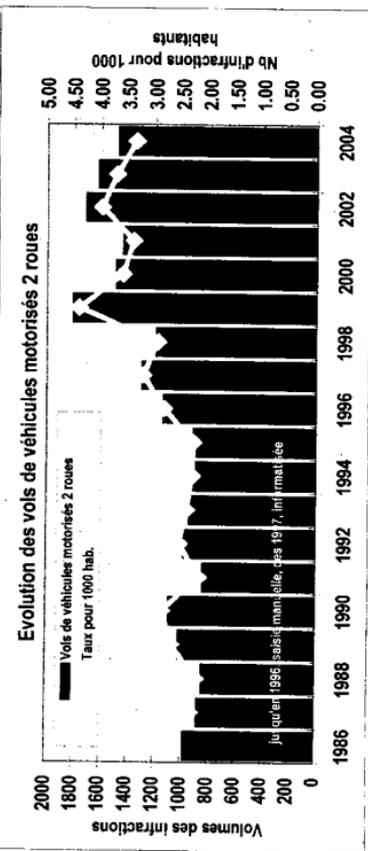
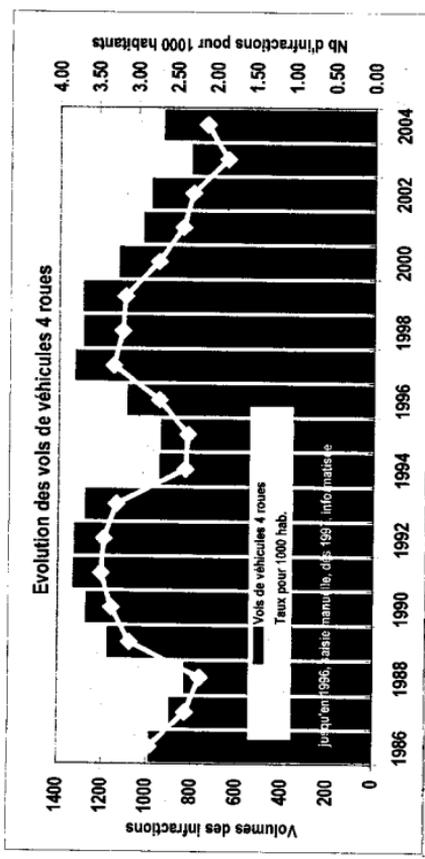


Volume	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Lésions corporelles simples et graves	420	368	338	406	373	319	313	348	363	391	433	585	649	747	737	848	915	871	1106	
Autres atteintes à l'intégrité corporelle	ND	36	42	58	222	310	311	341	471	614	602	602								
Cambriolages	6160	6327	6076	5934	7350	7389	6873	6160	6307	5714	6076	7002	7617	8379	7505	7046	7318	7496	7337	
Vois à la tire	1041	1328	1851	1658	2532	4348	3583	2551	1922	2167	2148	2969	2299	2352	1979	2258	3029	3013	3915	
Vois de véhicules 4 roues	982	891	826	1170	1268	1327	1322	1274	941	937	1088	1324	1286	1290	1130	1023	985	808	931	
Vois de véhicules motorisés 2 roues	975	874	841	1016	1091	839	983	942	914	914	1135	1293	1192	1801	1491	1439	1710	1619	1475	
Vois par effraction/intro furt. dans vhc	ND	4146	5213	5766	5039	4693	4328	4490	4289	5316	5085									
Taux pour 1000 hab.																				
Population résidente	347'534	376'933	378'487	379'811	362'543	364'657	386'992	391'176	395'609	399'081	400'399	400'860	403'022	408'350	413'585	422'165	427'705	434'473	438'483	
Lésions corporelles simples et graves	1.21	0.98	0.89	1.07	0.98	0.83	0.81	0.89	0.92	0.98	1.08	1.46	1.61	1.83	1.78	2.01	2.14	2.00	2.52	
Autres atteintes à l'intégrité corporelle									0.09	0.11	0.14	0.55	0.77	0.76	0.82	1.12	1.44	1.39	1.37	
Cambriolages	17.72	16.79	16.05	15.62	19.21	19.21	18.02	15.75	15.94	14.32	15.17	17.47	18.90	20.52	18.15	16.69	17.11	17.25	16.73	
Vois à la tire	3.00	3.52	4.89	4.37	6.62	11.30	9.26	6.52	4.86	5.43	5.36	7.41	5.70	5.76	4.78	5.35	7.08	6.93	8.93	
Vois de véhicules 4 roues	2.83	2.36	2.18	3.08	3.31	3.45	3.42	3.26	2.38	2.35	2.72	3.30	3.19	3.16	2.73	2.42	2.30	1.86	2.12	
Vois de véhicules motorisés 2 roues	2.81	2.32	2.22	2.68	2.85	2.18	2.54	2.41	2.31	2.29	2.83	3.23	2.96	4.41	3.61	3.41	4.00	3.73	3.36	
Vois par effraction/intro furt. dans vhc										10.39	13.02	14.38	12.50	11.49	10.46	10.64	10.03	12.24	11.60	

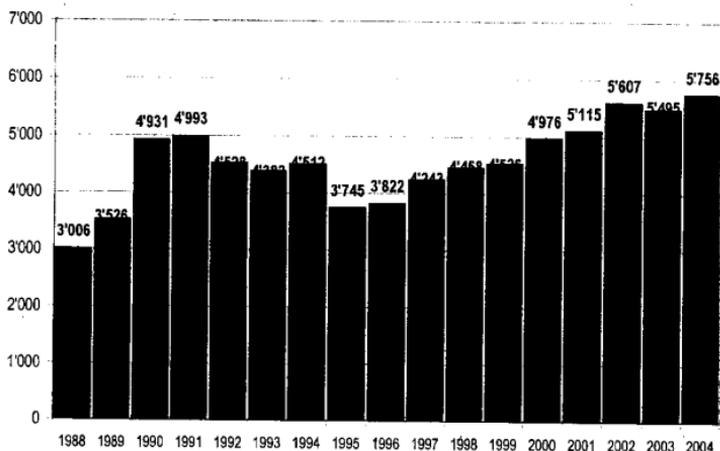
Remarque: jusqu'en 1996, la saisie est manuelle, à partir de 1997 elle est informatisée.







Arrestations 1988 à 2004



Répartition des arrestations, selon le type de décision

Les arrestations comprennent :

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	variatio n 2004 /2003
	%							
- les mandats des officiers de police	3'980	4'013	4'388	4'549	5'084	4'816	5'079	5.5
- les notifications des mandats cantonaux	184	219	251	259	298	344	316	-8.1
- les notifications des mandats internationaux	2	2	4	4	3	4	3	-25.0
- les mandats de l'Instruction	79	64	60	60	32	30	22	-26.7
- les mandats du Parquet	1	0	0	1	0	0	0	-
- les mandats du Tribunal de la Jeunesse	42	45	53	60	48	52	70	34.6
- autres cas	170	183	220	182	142	249	266	6.8
Arrestations	4'458	4'526	4'976	5'115	5'607	5'495	5'756	4.7

Répartition des mandats des officiers de police,
selon la source légale de l'infraction

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	variatio n 2004 /2003
	%							
Total des mandats OP*	3'980	4'013	4'388	4'549	5'084	4'816	5'079	5.5
- dont infractions au code pénal (CP)	2'227	2'078	2'035	2'390	2'572	2'569	2'669	11.7
- dont infractions aux stupéfiants (LStup)	896	1'067	977	924	1'324	1'094	1'137	3.9
- dont infractions au séjour des étrangers (LSEE)	1'163	1'248	1'767	1'504	1'520	1'393	1'208	-13.3
- dont infractions à la circulation (LCR)	490	436	790	599	580	635	644	1.4

* le mandat peut contenir des infractions relevant de plusieurs sources (CP et autres lois).

**Répartition des auteurs, Suisses et étrangers, tout type de délits confondu,
à l'exclusion des infractions à la LSEE # et des "récidives" (mandats OP)**

Tableau 9

	1999		2000		2001		2002		2003		2004		var. 04/03
	Nb	%											
Suisses	651	21.8	613	21.2	757	24.3	821	23.6	779	23.0	881	23.7	13.09%
Etrangers résidents*	513	17.2	571	19.7	564	18.1	575	16.5	538	15.9	672	18.0	24.91%
- dont "admissions provisoires"	55	1.8	72	2.5	48	1.5	53	1.5	39	1.2	32	0.9	-17.95%
Etrangers non résidents	1286	43.0	1375	47.4	1452	46.6	1426	41.0	1441	42.5	289	7.8	-79.94%
Requérants d'asile attribués à GE	250	8.4	175	5.0	165	5.3	258	7.4	256	7.5	290	7.8	13.28%
Requérants d'asile non attribués à GE	288	9.6	164	5.7	176	5.7	402	11.5	377	11.1	1591	42.7	322.02%
Total	2988	100.0	2898	100.0	3114	100.0	3482	100.0	3391	100.0	3723	100.0	9.79%

Pour autant qu'il s'agit d'une infraction unique, c'est-à-dire non associée à une autre infraction

* Y compris les "admissions provisoires" (permis F) selon la pratique de l'OCSTAT avant 2002

**Refolements effectués par la Police
et personnes non refolables remises à la rue**

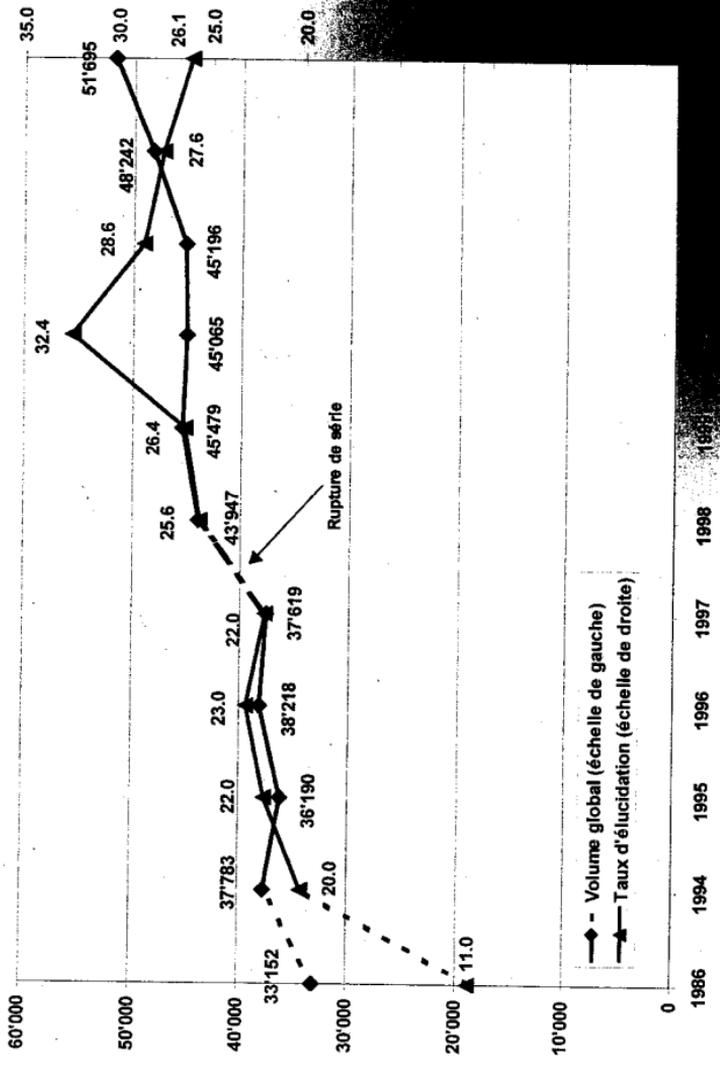
	total des refolements	variation annuelle	personnes non refolables remises à la rue	variation annuelle	personnes remises à des autorités tierces	variation annuelle
2001	5'853	--	903	--	246	--
2002	4'719	-19%	1'179	31%	767	212%
2003	4'912	4%	1'362	16%	586	-24%
2004	4'528	-8%	1'710	26%	541	-8%

Mesures de contrainte

	2000	2001	2002	2003	2004	variation 2004 / 2003
Ordre de Mise en Détention administrative	20	16	14	28	47	67.9
Assignations Territoriales (interdictions cant.)	66	131	590	513	484	-5.7
- dont interdictions zones locales		nouveau en 2002	184	219	256	16.9
Non respect d'une AT, LSEE art. 23 a	4	9	103	223	190	-14.8



Evolution du taux d'élucidation



Réquisitions et Centrale d'alarme (CECAL)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	variation 2004 / 2003
Réquisitions	(dès 2003, mise en production du Journal P2000)				67'887	72'528	6.84%
Interventions par la CECAL	53'432	54'691	59'390	62'701	60'222	57'222	-4.98%

Accidents de la circulation (sans mortels)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004 (11 mois)	variation 2004 (11 mois) / 2003
Accidents (sans mortels)	4'347	4'183	4'474	4'329	3'938	3'538	

Journal des événements Police 2000
Titres de description agrégés 2003 et 2004

	2003	2004	Variation %
accidents de la circulation	7926	8400	6.0
accidents de navigation	76	78	2.6
accidents divers	283	241	-14.8
affaires de circulation	7922	8003	1.0
affaires de drogue	456	611	34.0
affaires de mœurs	186	183	-1.6
affaires de navigation	166	209	25.9
agressions	791	870	10.0
alarmes	1908	2065	8.2
alertes	80	207	158.8
animal	606	596	-1.7
attentats	5	1	-80.0
bruit	4878	4560	-6.5
cambrjolages	1265	1515	19.8
conflits	3606	4395	21.9
contrôles personnes / véhicules	6852	12349	80.2
décès	324	311	-4.0
disparitions	304	377	24.0
dommages à la propriété	1852	2107	13.8
évasions	10	5	-50.0
incendies	533	573	7.5
interventions dans un lieu privé	2622	2578	-1.7
interventions dans un lieu ou voie publics	2706	2593	-4.2
manifestations	61	126	106.6
prises d'otage	1	1	0.0
social	2727	2951	8.2
squat	108	106	-1.9
violences domestiques	1570	1404	-10.6
vois	2338	2733	16.9
affaires financières	98	113	15.3
faux et falsifications	95	74	-22.1
Total	52355	60335	15.2
<i>données manquantes</i>	<i>15532</i>	<i>12193</i>	<i>-21.5</i>
Total général	67887	72528	6.8



Indicateurs de criminalité en Suisse (en % de la population résidente)*

	Homicide	Lésions corporelles	Brigandage & hold-up	Crimes violents	Infr. c/ intégrité sexuelle	Cambriolage résidentiel	Total cambriol.	Vol vhc 4 roues	Vol moto	Vol vhc moteur vhc	Vol dans vhc	Autres vols
GENEVE	0.03	2.00	0.63	2.66	0.69	6.96	17.25	1.86	4.13	5.99	12.24	30.40
NEUCHÂTEL	0.05	3.40	0.17	3.62	0.89		8.14	0.35	3.25	4.30		19.79
VAUD	0.02	1.04	0.36	1.42	0.74	5.30	14.30	0.70	1.26	1.96	4.55	37.80
MOYENNE SUISSE (2002)	0.03	0.84	0.33	1.20	0.52		8.31			8.96		19.88

*En noir dans le tableau : chiffres comparables; en bleu – comparables avec réserve.
Les tentatives sont comprises dans la plupart des cas.



Indicateurs de criminalité en Europe (en % de la population résidente)*

	Homicide	Lésions corporelles	Brigandage & hold-up	Crimes violents	Infr. c/ intégrité sexuelle	Cambriolage résidentiel	Total cambriol.	Vol vhc 4 roues	Vol moto	Vol vhc moteur	Vol dans vhc	Autres vols
GENEVE	0.03	2.00	0.63	2.66	0.69	6.96	17.25	1.86	4.13	5.99	12.24	30.40
(D)												
BONN	0.03	4.36	1.13	5.52	0.12	2.68		0.86	1.21	2.07	14.14	
DORTMUND	0.04	5.73	5.73	11.50	0.10	3.06		1.46	0.66	2.12	14.91	
DÜSSELDORF	0.03	5.45	1.98	7.46	0.16	5.39		1.75	0.96	2.71	22.51	
STUTTGART	0.07	6.93	0.80	7.80	0.16	1.03		0.40	1.36	1.76	4.86	
ANVERS												
(commune)(B)	0.15	6.50	6.68	13.33	0.60	12.13		4.62	1.40	6.02	23.80	92.90
(Dk)												
COPENHAGEN												
(county)	0.01	1.84	0.78	2.63	0.61	8.19	20.79	4.12	1.80	5.92	7.98	27.24
VEJLE (county)												
(GB)												
BRADFORD	0.00	9.20	2.50	11.70	1.10	18.40	35.00				13.40	20.00
LIVERPOOL	0.01	11.70	4.30	16.01	1.10	13.70	26.30				17.10	15.90
MANCHESTER	0.04	19.20	12.00	31.24	2.10	25.50	38.90				14.70	24.10
												47.70

*En noir dans le tableau : chiffres comparables; en bleu – comparables avec réserve.
Les tentatives sont comprises dans la plupart des cas.

19/01/05

POLICE/SEMP/SES/IT



Indicateurs de criminalité en Europe (en % de la population résidente)*

	Homicide	Lésions corporelles	Brigandage & hold-up	Crimes violents	Infr. c/ intégrité sexuelle	Cambriolage résidentiel	Total cambriol. vhc 4 roues	Vol moto	Vol vhc moteur vhc	Vol dans vhc	Autres vols
GENEVE	0.03	2.00	0.63	2.66	0.69	6.96	1.86	4.13	5.99	12.24	30.40
(I)											
BOLOGNE	0.03	1.18		2.40		8.38			4.37	8.40	44.84
FLORENCE	0.03	0.65		1.40		7.33			2.84	4.00	33.26
GÈNES	0.04	0.38		1.00		7.35			5.48	6.89	37.53
(NII)											
AMSTERDAM	0.02		4.69			10.54		5.59	11.74	17.33	31.10

*En noir dans le tableau : chiffres comparables; en bleu – comparables avec réserve.
Les tentatives sont comprises dans la plupart des cas.



Indicateurs de criminalité aux USA (en % de la population résidente)*

	Homicide	Lésions corporelles	Brigandage & hold-up	Crimes violents	Infr. c/ intégrité sexuelle	Cambriolage résidentiel	Total cambriol.	Vol vhc 4 roues	Vol moto	Vol vhc moteur	Vol dans vhc	Autres vols
GENEVE	0.03	2.00	0.63	2.66	0.69	6.96	17.25	1.86	4.13	5.99	12.24	30.40
BOSTON (MA)	0.07	7.90	4.29	12.26	0.56		7.10			12.73		30.18
NEW ORLEANS (LA)	0.04	5.26	5.14	10.44	0.48		11.10			16.70		33.06
SEATTLE (WA)	0.07	4.48	3.01	7.56	0.33		11.19			15.25		48.04
WASHINGTON (DC)	0.04	8.01	6.21	14.26	0.44		8.30			11.54		37.82

*En noir dans le tableau : chiffres comparables; en bleu – comparables avec réserve.
Les tentatives sont comprises dans la plupart des cas.

Résumé des allocutions des membres du comité de direction de l'observatoire de la sécurité

(Seule la version orale fait foi)

L'observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne : mieux voir pour mieux prévenir et mieux contenir

Lundi 5 mai 2003, Casino de Montbenon

Introduction

La création de l'observatoire de la sécurité, décidée par le Conseil communal le 12 février 2002, fait partie des propositions présentées par la Municipalité dans son rapport-préavis n°239 du 20 septembre 2001, intitulé « Sécurité à Lausanne : état des lieux – actions entreprises & perspectives ». Ce rapport-préavis a notamment mis en évidence combien la ville s'est transformée en l'espace d'une décennie. Elle est devenue un centre urbain abritant une quantité considérable d'activités professionnelles, privées, ludiques, culturelles et sportives, de jour comme de nuit. Le rapport souligne également que cette vie plus intense, qui modifie profondément l'image de la ville, comporte des avantages et des inconvénients, en particulier dans le domaine de la sécurité.

Les travaux effectués en 2001 pour dresser ce premier état des lieux et tenter de discerner les perspectives d'évolution de la sécurité à Lausanne ont montré la variété des facteurs à prendre en considération et la nécessité de leur porter une attention permanente. La leçon de l'exercice a clairement été que, pour faire des prévisions fiables en matière de sécurité et prendre des décisions judicieuses à temps, il est indispensable de disposer d'un instrument d'observation permanent et dont le champ de vision embrasse l'évolution des divers aspects de la société urbaine. C'est cet instrument que constitue l'observatoire de la sécurité que nous avons le plaisir de vous présenter aujourd'hui.

Objectifs de l'observatoire

I. Outil permanent de connaissance, d'analyse et de mesure

Il s'agit, en premier lieu, d'identifier les principaux problèmes de sécurité à Lausanne, de comparer diverses données statistiques, de récolter de nouvelles données qualitatives et quantitatives et d'établir, à intervalles réguliers, un état des lieux de la santé de la ville, en matière de sécurité.

Cet état des lieux consiste en un diagnostic de sécurité urbaine. Il fournit différents indicateurs, dresse le profil sociologique de la ville, identifie les facteurs de risques et cerné les enjeux pour Lausanne. La récolte des données pour l'établissement d'une prochaine radiographie a commencé. Au fur et à mesure que de nouvelles données seront intégrées et que des croisements dans le temps et l'espace seront établis, nous améliorerons nos analyses permettant ainsi d'affiner les appréciations de la situation.

II. Organe travaillant en partenariat

Les facteurs qui favorisent la montée de l'insécurité (celle ressentie et celle effective) sont multiples et forment des chaînes de causalité complexes. C'est pourquoi l'observatoire de la sécurité est piloté par un comité où la direction de la sécurité sociale et de l'environnement et la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation sont impliquées aux côtés de celle de la sécurité publique.

L'observatoire est un lieu d'où on doit pouvoir regarder de tous les côtés et travailler de manière interdisciplinaire. Il doit stimuler les collaborations entre les divers acteurs pouvant contribuer à réduire l'insécurité quelque soit leur appartenance.

Le caractère partenarial de l'observatoire s'exprime également par la place qu'il accorde aux associations lausannoises et aux organismes d'intérêt public. La concertation avec le monde associatif qui débute ce soir permettra notamment d'identifier les situations communément considérées comme étant problématiques et de différencier les risques objectifs du sentiment d'insécurité.

III. Outil de relais et de propositions d'actions à mettre en oeuvre

La direction de la sécurité publique ne saurait réaliser cet important travail d'analyse seule. De même, les interventions policière et judiciaire, en aval des problèmes, doivent être complétées par des interventions plus précoces, à caractère préventif ou dissuasif.

Dans cette optique, l'observatoire aura pour tâche de fournir des informations pertinentes, de faire émerger des propositions, de faciliter les contacts en jouant un rôle d'interface, de relayer les préoccupations de divers milieux en matière de sécurité et de proposer des orientations qui pourraient être soumises à la Municipalité. Différentes directions pourront être porteuses de projets, seules ou en partenariat.

Organes de l'observatoire

- Le **comité de direction** auquel participent les trois municipaux présents, l'expert scientifique de l'Institut de police scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne, le Prof. André Kuhn et le commandant de la police, Gérald Hagenlocher. Selon les projets qui seront menés, il pourra être procédé à un élargissement à d'autres directions.
- Le **forum consultatif de l'observatoire** - dont la séance inaugurale aura lieu ce soir - regroupe les associations et les organismes d'intérêt public qui peuvent avoir des appréciations en matière de sécurité à faire valoir. Le forum consultatif est un organe qui assure l'interface entre l'observatoire et les associations qui opèrent sur le terrain et ont une vision pratique de l'insécurité telle qu'elle est vécue par leurs membres ou se manifeste dans les lieux ou les milieux dont ils s'occupent. Le forum est donc un lieu d'échange d'expériences et d'informations aussi bien entre ces associations qu'entre celles-ci et les responsables de l'observatoire et donc les services de la Ville.
- En outre, les **groupes de travail** qui seront formés au sein du forum permettront aux membres de celui-ci de se réunir autour de problèmes spécifiques de leur choix, pour en approfondir l'analyse, rechercher des solutions et proposer des mesures à prendre, voire aussi, ultérieurement, s'impliquer dans la mise en oeuvre de celles-ci. En principe, deux thèmes de réflexion par année seront approfondis.

Conclusion

L'observatoire que nous vous présentons aujourd'hui n'est pas un outil terminé. Il est tout nouveau, son fonctionnement et sa structure sont appelés à être adaptés et affinés à l'usage. Ce qui est sûr, c'est qu'il doit assurer une observation permanente de l'évolution démographique, sociologique, économique et urbanistique de la ville. Les analyses à venir devront permettre de faire émerger des propositions et des impulsions permettant de mieux prévenir l'insécurité et assurer la sécurité des Lausannois, celle des entreprises et personnes qui y travaillent, de même que celle des visiteurs qui y séjournent ou y passent des moments de loisirs.

Résumé du rapport – extraits –

Comment lutter contre le sentiment d'insécurité à Lausanne ?

**d'André Kuhn et de Baptiste Viredaz
Institut de criminologie et de droit pénal, UNIL
Septembre 2004**

en vue de la rédaction du 1^{er} rapport de l'observatoire de la sécurité.

1. Introduction

Une enquête téléphonique auprès de 1'000 Lausannoises et Lausannois, âgés de 16 ans et plus, a été réalisée sur la base d'un questionnaire, inspiré de celui utilisé par la Police cantonale dans le cadre des sondages Police 2000 et étoffé d'items relatifs au sentiment d'insécurité.

Le fait qu'une personne ressente de la peur dans une situation donnée représente une atteinte à son bien-être et, dès lors, à sa qualité de vie. Nombre d'études psychologiques, sociologiques, anthropologiques, etc. se sont attelées aux questions de savoir d'où proviennent les peurs et comment faire pour tenter de rassurer les victimes. Pour combattre le sentiment d'insécurité, il est indispensable, en premier lieu, d'en déterminer la cause. Or, il est difficile de construire un indicateur fiable de ce sentiment. D'une part, nous ne savons pas précisément quels sont les facteurs susceptibles de favoriser la peur ; nous savons uniquement qu'ils sont nombreux et qu'ils ne sont pas uniquement liés au crime. D'autre part, le sentiment d'insécurité, comme tout sentiment, est empreint de subjectivité. Toute la difficulté réside donc dans la mesure d'un élément aussi abstrait que la peur.

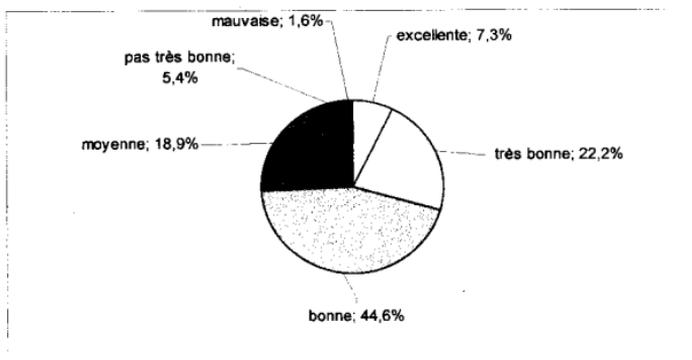
Le rapport « *Comment lutter contre le sentiment d'insécurité à Lausanne ?* » d'André Kuhn et Baptiste Viredaz est basé sur un axe de recherche socio-démographique visant à déterminer :

- *Quelles sont les franges de la population les plus touchées par l'insécurité ?*
- *Quelles sont les origines de leurs peurs ?*
- *Où et quand ces dernières se manifestent-elles ?*
- *Quels moyens sont imaginés par les sondés pour combattre leurs peurs ?*

2. Qualité de vie et préoccupations des Lausannois

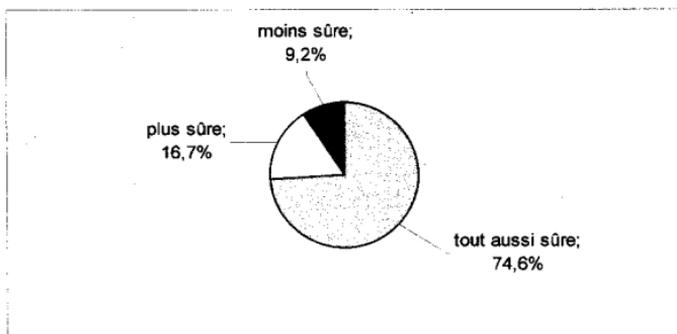
En début d'enquête, quelques questions, relatives à la perception qu'ont les Lausannois de leur ville et de la qualité de vie dont ils bénéficient, ont été posées. Cette appréciation globale des sondés permet de replacer dans le contexte général de la vie de la cité les problèmes de sécurité. Ainsi, il nous est possible d'obtenir une vue d'ensemble avant d'aborder le thème plus précis de la sécurité, qui tend à être un sujet de préoccupation important, notamment de par son traitement régulier par la presse.

Q1. Globalement, comment jugez-vous la qualité de vie à Lausanne ?



Les trois quarts des Lausannois jugent leur qualité de vie bonne, voire très bonne. Parmi les personnes considérant que la qualité de vie à Lausanne est plutôt insatisfaisante (7%), on observe que les femmes sont légèrement surreprésentées par rapport aux hommes, tout comme les personnes âgées par rapport aux jeunes.

Q13. Estimez-vous que Lausanne est aussi sûre que les autres villes suisses ?



La grande majorité des personnes interrogées considère Lausanne comme étant aussi sûre que les autres villes suisses. On peut, en outre, noter que les personnes trouvant Lausanne plus sûre que les autres villes helvétiques sont plus nombreuses que celles qui pensent que la cité olympique est moins sûre que les autres centres urbains du pays (16.7% contre seulement 9.2%).

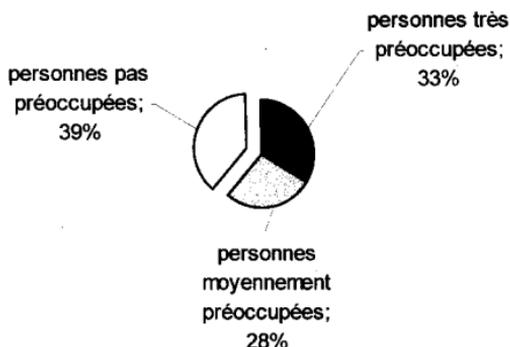
Le tableau suivant découle de l'agrégation des résultats de 2 questions :

Q2. De manière générale, quel est, selon vous, le problème le plus préoccupant actuellement à Lausanne ? (pour plus d'information voir le 3^{ème} tableau des annexes, page 14)

Q3. Certains pensent que l'insécurité et la criminalité sont les problèmes les plus préoccupants actuellement à Lausanne. Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec cette opinion ?

Les réponses recueillies ont permis de construire un indicateur de l'intensité du niveau de préoccupation des Lausannois, quant aux problèmes de sécurité et de criminalité.

Les personnes ayant spontanément répondu que ce problème était le plus préoccupant en ce moment à Lausanne sont considérées comme étant « très préoccupées ». Celles qui se sont accordées à dire, après suggestion, que la sécurité pouvait être considérée comme un problème, en répondant par l'affirmative à la question Q3, sont considérées comme étant « moyennement préoccupées ». Finalement, les sondés, qui ont répondu négativement à la question Q3, qui suggère que la sécurité pourrait actuellement être un thème d'inquiétude, sont désignés comme n'étant « pas préoccupés ».



Tout en estimant que leur qualité de vie dans la capitale vaudoise est bonne, 61% des Lausannois sont, à des niveaux divers, préoccupés par la sécurité et la criminalité. Aucune différence n'est constatée entre les ressortissants nationaux et étrangers, à l'exception de ceux qui vivent en Suisse depuis peu de temps et qui sont plus inquiets¹.

Profil des habitants plus préoccupés que la moyenne : Les femmes, les personnes de plus de 40 ans et les jeunes de 16 à 20 ans sont les plus inquiets. Dans la catégorie des « personnes très préoccupées », on retrouve une forte proportion de sondés qui ont déjà vécu par le passé une agression ou qui estiment souffrir « d'incivilités ».

Profil des habitants plutôt indifférents : Les personnes habituées à rentrer au-delà de minuit à leur domicile, les sondés qui se sont déclarés intéressés par la politique, ceux au bénéfice d'une formation de niveau supérieur ou ceux qui disposent de plus de Frs. 5'500- de salaire net par ménage sont nettement moins préoccupés par la sécurité.

¹ Les résultats des consultations Quartiers 21 vont dans le même sens en ce qui concerne les personnes nouvellement installées en Suisse, qui s'avèrent être largement plus préoccupées que les autres participants par la sécurité.

Après avoir situé l'intensité des préoccupations, il a été demandé aux sondés de classer divers problèmes de sécurité par ordre d'importance (par exemple : hold-up, bagarres, drogues, vols, etc.). Les trois problèmes mentionnés comme étant les plus importants sont les suivants :

1. Drogue
2. Délinquance juvénile
3. Vols et cambriolages.

En conclusion de ce premier chapitre, relatif à la qualité de vie et aux préoccupations des Lausannois, nous pouvons mettre en exergue deux éléments :

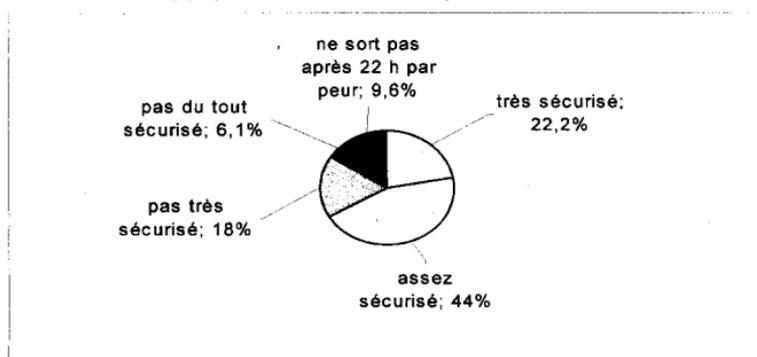
- D'une part, une large majorité des habitants (74%) est tout à fait satisfaite de la qualité de vie offerte par la ville, tout en se sentant concernée par le thème de la sécurité (61%).
- D'autre part, les préoccupations ne se répartissent pas de manière uniforme dans la population. Les habitants qui disposent de niveaux de formation et de revenu modestes, qui sortent peu le soir et qui ont peu d'intérêt pour la vie de la cité, sont plus préoccupés que la moyenne.

Ces caractéristiques laissent à penser que les préoccupations ressenties ne sont pas uniquement liées à la criminalité, mais qu'elles résultent également, et de manière plus générale, d'une insécurité sociale et économique diffuse.

3. Sentiment d'insécurité dans son quartier après 22 heures

Ce chapitre est construit sur la base d'une question traditionnelle des enquêtes de criminologie, qui vise à savoir si les sondés se sentent à l'aise dans leur quartier après 22 heures.

Q 300.10 *Comment vous sentez-vous lorsque vous vous promenez seul(e) après 22h00 dans votre quartier ?*

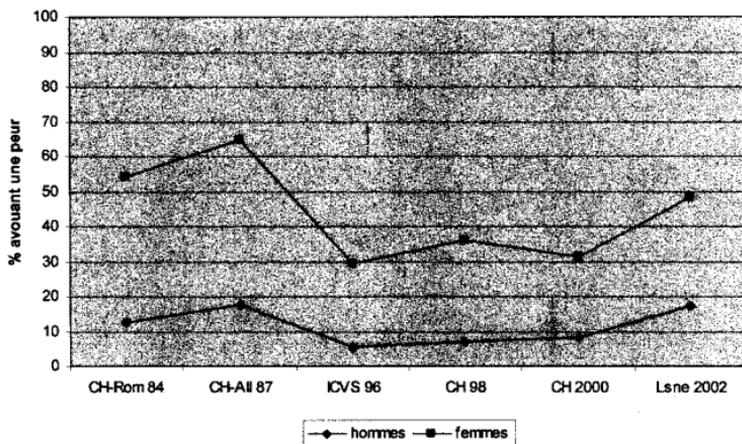


Les deux tiers des Lausannois se sentent en sécurité dans les alentours de leur domicile. Toutefois, un quart des Lausannois se déclare insécurisé et 9,6 % renoncent à sortir de chez eux pour des raisons de sécurité. Cette dernière catégorie comprend principalement des personnes du 3^{ème} et du 4^{ème} âge, pour lesquelles la notion de sécurité comporte un sens plus personnel, relatif à leur propre capacité physique (crainte de tomber, peur de ne pas être capable de se relever seul(e), angoisse de ne pas être aidé(e) en cas de problèmes, risque d'avoir des ennuis en raison du manque de mobilité, etc.).

Le profil des personnes les plus insécurisées autour de leur habitation est similaire à celui des habitants les plus préoccupés par la sécurité. Les femmes, particulièrement les femmes âgées, les personnes peu intéressées à la politique, les habitants ayant un revenu mensuel net inférieur à Frs. 5'500.-, particulièrement chez les hommes, les sondés au bénéfice d'un bas niveau de formation, particulièrement chez les femmes et les personnes qui ont le moins d'activités nocturnes, sont celles qui ressentent le plus fort sentiment d'insécurité autour de chez elles.

Comme au chapitre précédent, aucune différence n'est observable entre les ressortissants suisses et étrangers; cette fois-ci, même pour les immigrants récents.

Enfin, il faut mentionner que le sentiment d'insécurité, toutes catégories confondues (sexe, âge, etc.), a augmenté ces dernières années en Suisse. Les sondages nationaux réalisés en 1984/1987, 1996, 1998 et 2000 nous montrent que, jusqu'au milieu des années nonante, le sentiment d'insécurité a fortement diminué, alors qu'il augmente à nouveau depuis. A Lausanne, entre 2000 et 2003, la partie de la population plutôt craintive a augmenté d'environ 3 points (passant de 21% à 24%), alors que la partie opposée diminuait d'autant (passant de 70% à 66.3%).



En ce qui concerne la victimisation, les personnes, qui ont subi un vol ou une agression l'année précédant le sondage, ressentent un sentiment d'insécurité plus fort que la moyenne. Cependant, si nous prenons en compte la victimisation sur 5 ans, l'influence des vols sur le sentiment d'insécurité semble devenir négligeable, alors qu'elle perdure pour les agressions. En ce qui concerne les incivilités, une corrélation logique existe entre le sentiment de sécurité autour de chez soi et les

problèmes de voisinage, de tapage nocturne et les craintes liées « aux bandes de jeunes qui traînent dans la rue ».

En conclusion de cette seconde partie, l'existence d'un sentiment d'insécurité non négligeable dans la population amène aux deux considérations suivantes :

- Le sentiment d'insécurité est avant tout subjectif et dépasse souvent les risques réels encourus. Il n'en est pas moins objectivement ressenti par les personnes qui en souffrent et doit être pris au sérieux en tant que tel. Les Lausannois, qui habitent la ville depuis de nombreuses années et qui l'ont observée évoluer, au rythme des changements sociaux vécus par la société occidentale, semblent se sentir plus particulièrement concernés par l'insécurité.
- Le fort sentiment d'insécurité ressenti par certains (24% de l'échantillon) risque d'entraîner des problèmes de repli sur soi, dus à une impression d'impuissance face aux incivilités ou désagréments quotidiens. Ce mouvement de repli peut aller jusqu'à l'abandon partiel ou total de l'espace public, ce qui ne manquera pas d'entraîner de nouveaux problèmes plus aigus, en particulier pour les personnes âgées (isolement social, manque d'exercice, manque de stimulation, etc).

4. Localisation spatio-temporelle de l'insécurité

Ce chapitre est consacré au sentiment d'insécurité, tel qu'il peut être ressenti dans l'ensemble de la ville, à toutes heures du jour et de la nuit, afin de localiser, dans le temps et l'espace, les zones où l'insécurité est la plus fortement ressentie. Il a été demandé aux sondés s'il existait des endroits (rues, parcs publics, immeubles ou forêts), dans lesquels ils se sentent désécurisés.

❖ Localisation spatiale

L'essentiel des peurs exprimées l'est dans la rue, principalement au centre-ville, comme le prouve les réponses le plus souvent données à la question suivante :

Q8 Vous m'avez dit être désécurisé(e) dans certaines rues, pouvez-vous les situer dans le quartier en question ?

	Nombre de cas (incidence) Au total 821 cas concernant 569 personnes	% (Pourcentage de ceux ayant peur dans la rue par quartier)
Centre-ville	342	41.7 %
- Gares et annexes de la gare	114	13.9 %
- Quartier de Saint-Laurent	208	25.3 %

❖ Localisation temporelle

Sans surprise, nous constatons clairement que les peurs sont le plus souvent ressenties durant la nuit, et, dans une moindre mesure, en soirée.

Q9 : A quelles heures êtes-vous désécurisé(e) dans les lieux que vous avez mentionnés ?

	Rue		Ppub.		Imm.		Forêt	
	Cas	%	Cas	%	Cas	%	Cas	%
Le matin	6	0.8	1	1.0	0	0.0	0	0.0
L'après-midi	21	3.0	2	2.0	3	8.3	2	3.5
En soirée (18h-23h)	223	32.0	42	41.4	15	41.7	22	38.6
De nuit (23h-8h)	404	58.0	49	49.5	16	44.4	29	50.9
Toujours	43	6.2	5	5.1	2	5.6	4	7.0
<i>Total</i>	<i>697</i>	<i>100</i>	<i>99</i>	<i>100</i>	<i>36</i>	<i>100</i>	<i>57</i>	<i>100</i>

L'analyse temporelle des peurs repose uniquement sur les cas de peur dans la rue. Les autres zones (parcs publics, immeubles et forêts) sont trop rarement évoquées pour en tirer de l'information.

Durant la nuit, ce sont les jeunes femmes (66%) et les hommes – tous âges confondus – (65.1%) qui apparaissent comme étant les plus insécurisés. Les femmes de plus de 40 ans expriment, quant à elles, leur insécurité, majoritairement durant la journée (55.9%) ; vraisemblablement, car elles n'ont pas l'habitude de sortir seules en soirée ou de nuit, mais si elles le faisaient, elles ressentiraient, en toute logique, également de la peur.

5. Comment lutter contre l'insécurité selon les sondés

Deux questions spécifiques ont permis aux sondés de présenter un certain nombre d'éléments susceptibles de limiter leur sentiment d'insécurité, respectivement de jour et de nuit.

Q11 et Q 13 : Est-ce que les éléments suivants sont susceptibles de restreindre vos préoccupations pour les problèmes de sécurité et de criminalité, de jour, respectivement de nuit, en ville de Lausanne ?

	De jour		De nuit	
	N	%	N	%
Plus de convivialité	447	77.5	425	75.9
Plus de policiers	365	63.3	480	83.3
Plus d'éclairage	-	-	459	80.5

	De jour		De nuit	
	N	%	N	%
<i>Plus de caméras de surveillance</i>	331	56.8	363	64.0
<i>Moins d'attroupements</i>	286	49.5	350	62.2
<i>Plus de nettoyage de la ville</i>	319	54.8	267	46.8

De jour, les moyens plébiscités sont relatifs à l'augmentation de la convivialité, ce qui correspond aux résultats récoltés auprès des participants à Quartiers 21.

De nuit, la convivialité est également mentionnée, mais après une plus grande présence policière et une intensification de l'éclairage. En ce qui concerne la surveillance vidéo, cette dernière solution est principalement préconisée par les personnes qui sont apeurées dans plusieurs zones à la fois (centre-ville, quartiers d'habitation et parcs publics).

Sachant que deux tiers des interrogés ne semblent pas souffrir d'insécurité dans leur quartier lorsqu'ils sortent le soir, la question des effets indésirables de l'introduction de mesures visant à sécuriser la minorité des craintifs doit être posée. En effet, il ne serait en aucun cas souhaitable qu'à la suite de l'introduction d'une mesure destinée à sécuriser certaines personnes souffrant d'insécurité, on en arrive à désécuriser les autres habitants qui ne souffraient pas de ce sentiment avant l'introduction de la mesure. Les mesures du type mise en place de caméras vidéo ou augmentation de la présence policière peuvent susciter un sentiment d'insécurité chez des personnes qui jusqu'alors se sentaient à l'aise. Par contre, l'augmentation de la luminosité ou de la convivialité présente l'avantage de ne pas pouvoir être mal interprétée et ainsi d'engendrer des peurs supplémentaires.

6. Conclusions

Le sentiment d'insécurité n'est pas le seul produit de la criminalité, mais contient également des composantes sociales, telles que la précarité du marché de l'emploi ou du logement, ou encore les éléments liés à la santé et à la vulnérabilité des individus, qui en influencent le niveau. Il s'agit donc de lutter à court, moyen et long termes contre les causes du sentiment d'insécurité, ce qui n'est pas évident, car la peur est un sentiment subjectif propre à chaque individu. A ce titre, elle s'explique, non seulement par les événements auxquels chacun peut être confronté, mais également par le profil socio-démographique de la personne qui y est confrontée.

Au niveau de la criminalité ou des incivilités, les événements qui semblent les plus à même de provoquer l'insécurité sont :

- le trafic de stupéfiants
- les actes de violence (agressions, bagarres, etc.)
- les vols et cambriolages
- les problèmes de voisinage
- le tapage nocturne
- les « bandes de jeunes qui traînent dans la rue »
- l'obscurité.

Deux grands types de mesures visant à lutter contre le sentiment d'insécurité peuvent être évoqués, sur la base des résultats de l'enquête :

- **à long terme** : il s'agit de sélectionner des mesures visant les individus particulièrement affectés par le sentiment d'insécurité, soit les femmes de plus de 40 ans au bénéfice d'un niveau de formation modeste, désintéressées par la politique, sortant peu le soir et ayant déjà été victimes d'un ou de plusieurs délits. S'il va de soi que cette population n'est pas facile à toucher, il serait cependant envisageable de travailler dans le sens des mesures générales suivantes :
 - o proposer des cours d'autodéfense appropriés aux caractéristiques démographiques de ce groupe,
 - o tenter d'améliorer l'appréciation objective des risques par une augmentation du niveau de formation (Ciféa, Français en jeu, etc.),
 - o intensifier l'aide aux victimes, ce qui correspond principalement à une compétence cantonale (centre LAVI) ; il serait cependant envisageable d'améliorer l'accueil au moment du dépôt de plainte, pour autant que les actuels effectifs policiers le permettent,
 - o lutter contre le repli des citoyens dans leur sphère privée dès le coucher du soleil, en favorisant les sorties nocturnes des personnes de tous âges (activités associatives et récréatives, mixité des lieux publics, etc.)
 - o à plus long terme encore, l'introduction de nouvelles formes d'éducation civique pourrait être un élément favorable, sur lequel la DEJE travaille déjà.

Les mesures évoquées ici ne peuvent être envisagées que dans le long terme et n'ont, dès lors, aucune capacité à résoudre le problème du sentiment d'insécurité dans l'immédiat. En outre, la plus grande part reste mal aisée à mettre en place, en raison des difficultés à toucher largement le public cible.

- **à court terme** : il s'agit avant tout de « prévention situationnelle », qui est le type de mesures sur lequel les interrogés ont été le plus encouragés à évoquer les potentiels rassurants qu'ils percevaient. Ce choix a été opéré, car ce type de mesures est le plus à même d'améliorer la qualité de vie des habitants et d'apporter des résultats aisés à mesurer. Les résultats sont, pour rappel :
 - o **L'accroissement de la convivialité**, qui est la mesure la plus demandée, de jour, pour lutter contre le sentiment d'insécurité. 77,5 % des sondés la plébiscitent.

Des améliorations urbanistiques (lieux de rencontre, entretien de la place publique, pause d'un nombre croissant de bancs publics, etc.) et des interventions directes (offre des centres d'animation socio-culturelle, médiation de quartier, éducateurs de rue, animations de la place publique, etc.) sont les deux principales manières de favoriser la convivialité. Notons, par ailleurs, que cette demande a constamment été évoquée dans le cadre de Quartiers 21.
 - o **L'amélioration de l'éclairage public**, qui est une solution évoquée par 80,5 % des interrogés afin de lutter, de nuit, contre le sentiment d'insécurité dans plusieurs quartiers :

- **L'intensification de la présence policière**, qui concerne avant tout la visibilité nocturne des agents. De jour, « seuls 63 % » des sondés ont suggéré une plus grande présence policière. De nuit, il est par contre considéré qu'une plus grande visibilité des forces de l'ordre serait propre à rassurer pour 83 % des personnes interrogées.

- Le recours à une plus grande **surveillance vidéo**, qui est requise par 56.8 % des interrogés.

Sachant que les deux tiers des interrogés ne souffrent pas d'insécurité dans leur quartier lorsqu'ils sortent le soir, la question des effets indésirables d'éventuelles mesures doit absolument être traitée. En effet, il ne serait en aucun cas souhaitable qu'à la suite d'introduction d'une mesure destinée à sécuriser certaines personnes souffrant d'insécurité, on en arrive à désécuriser d'autres habitants qui ne ressentent pas ce sentiment avant l'introduction de la mesure. C'est pourquoi, il est nécessaire de tester à petite échelle les mesures retenues, avant d'éventuellement les généraliser, afin d'éviter le développement d'effets pervers. Dans le cadre d'un sujet aussi délicat que le traitement de la peur, seule l'évaluation des mesures qui seront prises permettra d'éviter qu'une mesure prise de bonne foi engendre des effets contraires à ceux voulus.